

L'Œuvre

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

L'ŒUVRE

9, rue Louis-le-Grand (2^e)
Adr. télég.: ŒUVRE-PARIS
Chèque postal: Compta 1046

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

Téléphones : Louvre 65-00, 65-01, 65-02,
65-03, 65-04.

GUSTAVE HERVÉ.

(Discours au Congrès socialiste de Bordeaux, 1903.)

Et c'était un ami !...
« ...Le citoyen Millerand ? Il lui arrive -- c'est une chose bien humaine -- qu'ayant passé au pouvoir, il voudrait en retâter encore ! »

Nous ne pouvons pas envoyer d'ambassadeur à Dieu

Il paraît que M. Chéron est content. Ce farceur rondouillard a fait décider par la commission des finances du Sénat que, s'il n'y avait pas d'ambassade au Vatican, il n'y en aurait pas non plus à Londres, ni à Berlin, ni à Madrid, ni à New-York. Plus d'ambassadeurs français nulle part !

J'entends bien que M. Chéron a voulu rigoler un brin, comme autrefois après boire, quand il présidait des banquets où l'on mangeait du curé. Le vote de la commission est ce qu'on appelle en style parlementaire une « indication ». Le Sénat, faute de pouvoir prendre l'initiative de rétablir les crédits pour l'ambassade auprès du Pape, n'aurait trouvé que ce moyen d'invalider le gouvernement à revenir sur sa décision et à les rétablir lui-même.

Une ambassade ? ou pas d'ambassade auprès de la Curie romaine ? Nous n'allons pas, vous le pensez bien, reprendre ici les arguments pour et contre. La Chambre n'a déjà perdu que trop de temps, comme nous le disions l'autre jour, en ces querelles byzantines. Mais M. Chéron croit-il que ses récents amis cléricaux emploient les moyens qui conviennent à modifier la manière de voir du gouvernement et des républicains qui le soutiennent ?

En général, quand une puissance vous déclare la guerre, on rappelle l'ambassadeur qu'on peut avoir auprès de cette puissance. On ne choisit pas ce moment-là pour lui en envoyer un. Or l'Eglise, par un manifeste qu'ont rédigé hier même les archevêques et cardinaux français réunis à l'archevêché de Paris, vient de déclarer la guerre à l'Etat français et à ses lois.

Il ne s'agit plus d'une protestation plus ou moins énergique contre de prétendues « persécutions » religieuses. Il s'agit d'une déclaration de guerre en règle à l'Etat laïc, d'un refus formel de reconnaître sa loi et de s'y soumettre.

Au nom de quels principes ? Au nom de celui-ci, disent Nos Seigneurs et Eminences, que « les lois de laïcité sont injustes parce qu'elles sont contraires aux droits formels de Dieu... »

« Elles supposent la méconnaissance totale de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Evangile. Elles tendent à substituer au vrai Dieu des idoles (la liberté, la solidarité, l'humanité, la science, etc.). »

Conclusion ? — Les lois laïques ne sont pas des lois. Elles ne sont que la corruption de la loi. Elles sont ennemies de la VRAIE religion qui nous ordonne de reconnaître et d'adorer, dans tous les domaines, Dieu et son Christ... IL NE NOUS EST PAS PERMIS DE LEUR OBEÏR. Nous avons le droit et le devoir de les combattre, et d'en exiger, par tous les moyens honnêtes, l'abrogation.

Voyons quels sont ces « moyens honnêtes ».

— Ne pas heurter de front les législateurs laïcs ? se demandent les archevêques. Essayer de les apaiser et d'obtenir qu'après avoir appliqué leurs lois dans un esprit de modération, ils finissent par les laisser tomber en désuétude ? Non ! non !

« La majorité des catholiques vraiment attachés à leur foi demande qu'on adopte une attitude plus militante et plus énergique. Elle demande que sur tous les terrains, dans toutes les régions du pays, on déclare ouvertement et unanimement LA GUERRE AU LAÏCISME et à ses principes jusqu'à l'abolition des lois laïques qui en émanent : que, pour réussir, on se serve de toutes les armes légitimes. »

L'un de ces principaux moyens « légitimes » de combat consiste à « confondre les préjugés qui égarent le peuple en l'aveuglant et, en premier lieu, celui-ci : « La loi, juste ou injuste, est la loi ; on est tenu de lui obéir. »

— Quelle plaisanterie ! ricanent Nos Seigneurs.

Ainsi leur lutte « légitime » débuttera-t-elle par la négation même de la légalité.

Mais il n'est pas question d'analyser en détail leur long factum. Constatons seulement ceci :

Jusqu'à présent, les cléricaux protestent contre les lois laïques au nom de la liberté. Aujourd'hui, les archevêques et cardinaux de France mettent eux-

Le chapitre du budget concernant les ambassades ne prévoyant pas celle du Vatican la Commission des finances refuse de le voter par 15 voix contre 15

La commission des finances du Sénat s'est réunie hier. A l'issue de cette réunion, le communiqué suivant a été remis à la presse :

La commission sénatoriale des finances a continué hier l'examen des budgets spéciaux de 1925.

M. Paul Doumer, rapporteur du budget de la guerre, a fait un exposé d'ensemble de la situation de notre armement. Le général Hirschauer, rapporteur du budget de l'aéronautique, a ensuite présenté un tableau de notre aviation militaire, maritime et civile.

En ce qui concerne le budget des affaires étrangères (M. Reynald, rapporteur) la commission a voté l'ensemble des crédits sans y apporter de grandes modifications ou réductions, sauf sur trois points importants :

1^o Le chapitre 9 concernant les traitements du personnel des ambassades, pour lequel était proposée une réduction administrative de 200.000 francs, concernant les auxiliaires permanents de ces services, n'a finalement pas été adopté par 15 voix contre 15 et une abstention.

2^o Les chapitres 59, 60 et 61, qui autorisaient des ouvertures de crédit pour la création d'un service central d'Alsace-Lorraine, non votés par le Parlement, ont été supprimés jusqu'à une régularisation législative des deux assemblées.

3^o Le chapitre 61 bis, relatif à l'application du Concordat dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle a été réservé jusqu'après audition du président du Conseil, ministre des affaires étrangères.

La commission a ensuite examiné et voté le budget de l'Intérieur (rapporteur, M. Schrameck), le budget des Beaux-Arts (rapporteur, M. Chastenet), et les articles réservés du budget des P.T.T., en même temps que les articles de la loi de finances qui concernent les recettes de ce budget.

L'ensemble des réductions opérées sur les différents budgets s'élève à 25.384.075 francs, ce qui porte à plus de 575 millions l'ensemble des économies déjà réalisées sur le budget général.

Au sujet du chapitre 9 du budget des affaires étrangères, un incident s'est produit avant le vote — incident auquel le communiqué ne fait pas allusion.

Le chapitre 9 comportait un crédit de quinze millions destiné au personnel des ambassades. M. Chéron s'écria qu'aucun crédit n'étant prévu pour l'ambassade du Vatican, ses amis et lui se refusaient à voter le chapitre.

Une discussion suivit. M. de Monzie intervint. Il déclara qu'à son avis il était impossible de se prononcer avant d'avoir pris connaissance de l'opinion de M. Herriot. Une proposition d'ajournement, émise par lui ayant été repoussée à une forte majorité, on passa au vote : par 15 voix contre 15 les crédits prévus au chapitre furent repoussés.

Il y eut une abstention : celle de M. de Monzie. Celui-ci expliqua son attitude en disant qu'il était personnellement partisan du maintien de l'ambassade au Vatican, mais qu'en qualité de délégué de la gauche démocratique il ne pouvait voter contre l'opinion de la majorité de ce groupe.

Cet incident et les déclarations de M. de Monzie réduisent à ses justes proportions la « victoire » que les réactionnaires se sont sans aucun doute tentés de célébrer à la suite du vote — *half and half* — à la commission.

Vers le Pôle en avion

Rome, 11 mars. — Le paquebot norvégien Vega sur lequel se trouvent les explorateurs des avions avec lesquels l'explorateur Amundsen doit tenter un raid aérien vers le pôle nord, sont arrivés à Livourne, port où s'organise l'expédition.

mêmes la liberté au rang des « idoles ». — Pas tant de manières ! disent-ils. Nous partons en guerre contre l'Etat laïc « au nom des droits de Dieu ».

S'ils le prennent de la sorte, ils rendent impossible — et nous savons des républicains qui le regretteront — toute solution positive touchant l'ambassade auprès du représentant de ce Dieu. Car on peut, sur un pied d'égalité, accrédi- ter un diplomate auprès d'une puissance étrangère et régler ainsi avec elle certains litiges. Quant à Dieu, on peut le prier. On peut lui rendre hommage. On peut le nier ou se révolter contre lui. Mais on ne discute pas avec lui et on ne lui envoie pas d'ambassadeurs.

Jean Piot



— On voit bien que le bonhomme Hiver se fait vieux, il a du retard !

EN FRANCE

Le projet gouvernemental sur l'organisation municipale de Paris (2^e)
La princesse Kadjar se défend d'être une voleuse (2^e)

Ce que sera le chèque-contributions (4^e)

A L'ÉTRANGER

La candidature de M. Gessler à la présidence du Reich (3^e)
Les armements aériens de la France inquiètent l'Angleterre (3^e)

Paris sous la neige

Il paraît que la neige sous laquelle Paris fut enseveli hier durant toute la matinée, inspira à certains des penseurs poétiques ! Serviteur ! On peut affirmer que nos yeux ne virent jamais sous un ciel si triste un pavé plus boueux ni plus glacial. La déception des Parisiens fut d'autant plus vive que, sur la foi de météorologistes convaincus sinon distingués, ils avaient cru que « la journée serait froide et belle ». Elle fut furieusement mouillée et laide.

Au surplus, estimant à un plus haut degré (au-dessus de zéro) les compétences officielles de l'Office national météorologique, c'est à elles que nous nous sommes adressés pour connaître, non point le temps qu'il fera aujourd'hui — il ne faut pas être trop exigeant — mais les causes atmosphériques qui ont provoqué la chute de neige continue que nous avons subie hier.

Cette neige, nous répondirent les compétences, est due à une perturbation qui est venue d'Irlande en passant par la Grande-Bretagne.

Cette perturbation s'est aggravée à partir de la Manche. On pouvait penser que la perturbation ne donnerait que des pluies. Mais il fallait tenir compte que la température était sensiblement plus élevée en Grande-Bretagne qu'en France.

— Bon. Mais la neige... — La neige continue, comme celle qui est tombée ce matin, semble — pour ce qui est de cette perturbation-là — finie dans la région parisiennne. Elle se maintiendra dans l'Est de la France, probablement. Il pourrait arriver que la journée de demain (aujourd'hui), sous un vent de nord-est, nous apportât, parmi des averses et des giboulées, quelques éclaircies, d'ailleurs sans chaleur.

Nous ayant fourni ces explications, notre savant météorologue nous salua : — Jusqu'à la prochaine... perturbation. En quittant l'Office, nous primes observé, avec un goût soudain pour la météorologie, que le soleil qui ne s'était pas levé se donnait la fantaisie d'un petit coucher de lune. En un moment, ce fut, sur la Seine, derrière la Tour Eiffel, dans un cadre de brumes, une adorable lumière orange avec des touches tango. Cela ne dura qu'un instant et peut-être sommes-nous le seul météorologue qui ait vu ça. Mais nous ne l'avions pas prédit ! — HENRI SIMON.

La neige immobilise le « directeur de l'air ».

Le maréchal sir Seston Brancker, directeur de l'aviation civile au ministère de l'air anglais, dont on attendait l'arrivée au Bourget mardi soir par l'avion que pilote Cobham, et qui servit à celui-ci pour survoler la chaîne de l'Himalaya, est bloqué à Prague.

La rumeur publique désigne l'assassin du père Lée, mais le juge Collignon reste sourd et garde en prison François Labbé

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Deux, 11 mars.

François Labbé, assassin ou non, est toujours en prison. M^e Gaston Roussel, son avocat, a bien présenté aujourd'hui une nouvelle demande de mise en liberté, mais M. Collignon, qui est un magistrat glacial et rigide, n'y fera probablement aucun droit. Demain, il signifiera cette ordonnance de refus au défenseur, et celui-ci aura vingt-quatre heures pour en appeler devant la Chambre des mises en accusation.

— J'appuierai cette demande, dit M. le procureur de la République Romillat, mais je ne puis en aucune façon m'immiscer dans l'instruction en cours.

La lutte se poursuit donc, entre le prisonnier et le juge. Elle passionne tout le département. Mais il est vain de questionner M. Collignon qui ne fait pas de l'œuvre sa lecture quotidienne et qui déméla, dans la région de Rennes, assez d'affaires criminelles pour apporter dans ses enquêtes une formidable obstination.

— Je n'ai pas eu le temps de vous recevoir hier, me dit-il. Je n'ai pas le temps de vous recevoir aujourd'hui, et je n'aurai pas le temps de vous recevoir demain...

— Là-dessus, il salue et sort.

Ce n'est donc pas dans son dossier que j'ai pu saisir des renseignements.

— Il y a ceci, parmi beaucoup d'autres choses, qui m'intrigue, expliquai-je à l'un de mes interlocuteurs. L'homme que la rumeur publique soupçonne devait de l'argent au père Lée. Fort gêné lui-même et cherchant des fonds partout, il devait payer sa dette : 4.200 francs, le 25 décembre au plus tard. C'était l'ultime délai consenti par son créancier qui avait donné à son notaire un ordre de poursuite pour ce jour-là contre son débiteur.

« Or, ce débiteur, interrogé après le crime, affirma avoir versé son dû le 25 décembre et en montra le reçu. Mais, outre que cet homme gêné possédait alors une somme importante en grosses coupures dans son portefeuille, le reçu qu'il montra semblait fort étrange. Rédigé d'avance par la victime, l'encere de la date et de la signature, posées au dernier moment, s'étala sur le papier immédiatement plié et empoché. Comment expliquer cela ? Comment ne pas croire que ce débiteur, apportant l'argent, en demanda un reçu, s'en saisit, assomma le vieux et reparti, le coup fait, avec ce même argent ?

« Le père Lée, défiant et robuste, qui avait chez lui deux fusils à deux coups chargés, offrit un verre de cidre à son interlocuteur et celui-ci y laissa trois empreintes digitales fort nettes : ce ne sont pas celles de Labbé.

— Il y a des cas, me répond-on, où toutes les présomptions les plus plausibles et les hypothèses les mieux construites succombent devant l'inévitable réalité. M. Collignon, persuadé de la culpabilité de Labbé, n'en demeurera point avant que M. Bayle, directeur de l'Identité judiciaire à Paris, lui ait fait parvenir son rapport. Que contiendra-t-il ? Nul ne le sait. Peut-être la preuve que le crime ne fut pas commis par un instrument tranchant, mais par un manche d'outil.

— Cependant, le premier coup fut porté sur la casquette noire de la victime et lui perfora le crâne avec une telle force que des esquilles d'os furent retrouvées contre le mur. Or, il est difficile d'admettre que Labbé, entré chez Lée, son ennemi, avec une hache, ait pu dissimuler celle-ci, se soit assis à sa table, ait conversé, ait regardé le père Lée mettre ses lunettes, consulter un calendrier, puis ait frappé avec le manche de son arme.

— Cela seulement expliquerait à l'accusation l'imprégnation du sang sur le manche.

— Alors les chimistes doivent retrouver des molécules de cervelle et des globules de sang cervical ?

— Est-ce le cas ? Non. Ils ont analysé du sang de poulet sur la casquette beige de Labbé et sur sa culotte le sang de sa blessure au doigt ?

— Mais ils peuvent encore faire d'autres découvertes.

— Et M. Collignon triompherait. Mais, ayant abandonné toute autre piste que celle-là, se refusant à chercher ailleurs qu'auprès de l'homme qu'il arrêta lui-même, négligeant tout ce qui le détournerait de cette voie et l'approcherait peut-être de la réalité, il risque de se trouver bientôt devant un cadavre que personne n'aurait assassiné.

— Voire. Il peut mener Labbé jusqu'aux assises et recevoir les aveux d'un autre meurtrier.

— Ça s'appelle jouer quitte ou double. — Un coup de dé !

EMMANUEL BOURCIER.

Voir en quatrième page :

LA CHRONIQUETTE de la Comtesse Riguidi

Une application imprévue de l'impôt sur les signes extérieurs de la richesse

J'en reviens, à propos de vie chère, à une idée que j'ai, il y a quelque temps, exposée dans L'Œuvre. Afin d'éviter les variations de prix que l'on constate trop fréquemment en changeant de boutique, ne pourrait-on pas demander aux Chambres syndicales de rappeler à la corporation qu'elles représentent le cours normal des denrées ou des marchandises ?

Il est assez singulier, par exemple, qu'une demi-livre de champignons puisse coûter quinze sous de plus chez un fruitier que chez un autre, et cela, bien entendu, dans le même quartier. J'en ai fait l'expérience il y a quelques jours. En matière de blanchissage, les différences sont vraiment choquantes. J'arrive, l'autre matin, chez un ami. C'est un satrape qui porte des chemises de soie. Il était aux prises avec sa blanchisseuse.

— Tu arrives bien, me dit-il. Figure-toi que madame prétend me faire payer 2 fr. 25 le blanchissage d'une chemise de soie et 8 sous celui du faux-col.

— C'est excessif.

— J'ai toujours payé, jusqu'à ce jour, 1 fr. 75 pour le premier objet et 6 sous pour l'autre.

— A madame ?

— Non, à mon ancienne blanchisseuse. Celle que tu vois ici me rapporte mon linge pour la première fois et m'impose les prix que je t'ai dits.

Je dis alors à la blanchisseuse : — Combien prenez-vous pour une chemise empesée et un faux-col dur ?

— 1 fr. 50 et 0 fr. 30.

— Vous avez pourtant plus de main-d'œuvre, vous employez davantage d'amidon. Il faut plus de temps pour repasser du linge empesé que du linge qui ne l'est pas. Alors pourquoi, dans ce dernier cas, faites-vous payer plus cher aux clients ?

La blanchisseuse me regarda, puis, tout à coup, elle répondit :

— Parce que les gens qui ont le moyen de se payer du linge de soie n'ont pas le droit de discuter leurs notes de blanchissage.

La réponse est jolie, mais paradoxale. Pourquoi, alors, s'arrêter à 2 fr. 25 et ne pas aller jusqu'à 5 francs ? C'est une application plutôt imprévue de l'impôt sur le capital et, en même temps, de l'impôt sur le revenu basé sur les signes extérieurs de la richesse. Mais c'est une application qui, en l'espèce, comporte de sérieux dangers.

Pour en revenir à la note même du blanchissage, il n'en reste pas moins vrai que, dans la même rue, le prix change. J'ai demandé, pour en avoir le cœur net, chez trois blanchisseurs quel était le tarif de cette fameuse chemise de soie. Aucun des trois prix n'a concorde. On m'a répondu tour à tour : 1 fr. 75, 2 francs, puis 2 fr. 25, comme la blanchisseuse de mon satrape d'ami. Remarquez bien que ces variations sont applicables au linge ordinaire. On ne les constatât pas avant la guerre. Pourquoi ? Quel est le tarif raisonnable et normal d'une note de blanchissage ? La parole est au Syndicat patronal. Mais vous verrez qu'il ne répondra pas. — HENRI GÉROULE.

UN BILAN TRAGIQUE

Les crimes et les forfaits des Polonais les conduiraient devant les assises de la Seine

Depuis le 8 février dernier, jour où l'agression contre les deux vigiles versaillais mit la première brigade sur la piste des bandits polonais, l'enquête policière a relevé à leur actif une série d'exploits propres à communiquer le vertige.

La seule énumération des cambriolages, attaques à main armée, vols et assassinats dont ils se sont rendus coupables est, à ce propos, édifiante.

Au début de 1924, cambriolage d'une bijouterie à Strasbourg par Gogolewski et deux Polonais. Poursuivis par la police, ils fuient. L'un des cambrioleurs est tué, mais Gogolewski parvient à s'échapper en sautant dans une rivière avec la valise, pleine de bijoux et de monnaie d'or, qu'il emportait. La valise reste au fond de l'eau mais Gogolewski rentre à Paris, en bras de chemise et tête nue.

Dans le Jura, vers la même époque, Jean Galiziak tue un Polonais, M. Jan Valer, lui tailla la figure pour le rendre méconnaissable, lui vola 6.500 francs et ses papiers d'identité dont il se sert depuis lors. Le même Galiziak, peu après, un soir, à Nancy, rencontre un Russe, capte sa confiance et, à la sortie d'un restaurant, lui tranche la gorge à l'aide d'un rasoir. Il dépouille et abandonne le cadavre sur place.

Au cours de l'été de 1924, Wladeck, Morda et quelques autres font assaut de cambriolages dans les régions de Bordeaux, Certe et Marseille. Un soir, surpris par un fermier, Wladeck l'assomme d'un coup de matraque. Comme la victime remue encore, Morda l'achève à coups de talon en criant : « Eh ! crève donc ! »

A Paris, il y a environ un an, Galiziak

et quelques compagnons attaquent, tuent et dévalisent à quelques jours d'intervalle deux Polonais et un Italien. Ils se débarrassent des cadavres en les précipitant dans la Seine.

Aux alentours de Sedan, vers la fin de 1924, Wladeck, Galiziak et trois autres bandits cambriolèrent une villa. Ils sont surpris par les gendarmes et tirent. Un gendarme est tué.

Le 22 novembre 1924, c'est l'expédition de Louvres, où le brigadier de gendarmerie Rognon est grièvement blessé.

Au début de 1925, cambriolage de la bijouterie Letwiski, et successivement, à Sedan, cambriolage du château de M. Milot par Wladeck, Lucas, Gogolewski, Myrc et Sophie Wernick ; à Verneuil, dans la nuit du 29 au 30 janvier, assassinat de Mme Curtis ; à Tommerre, dans la nuit du 2 au 3 février, cambriolage du château de Serigny.

Enfin, c'est dans la nuit du 7 au 8 février que se place l'attentat contre les deux vigiles versaillais, dont l'un, M. Viot, est tué, et l'autre, M. Langlois, grièvement blessé.

Cependant, avant l'arrestation de plusieurs membres de la bande, qui a lieu dans la troisième semaine de février, ils ont encore le temps de commettre plusieurs cambriolages à Reims et dans la région.

Gogolewski, Valerian, Myrc et Sophie Wernick, maîtresse de Wladeck, sont écroués à Evreux ; Morda à Paris ; Las-kaviek et Herock à Meaux, et de nombreux comparses sont détenus à Sedan et Montmédy.

Alors survient la poursuite de Wladeck et Urbaniak, qui réussissent à passer la frontière et gagnent l'Allemagne.

Ce sont là les faits connus. Il faut multiplier leur somme par dix si l'on veut obtenir un tableau approximatif des forfaits de la trop fameuse bande. Et de même, à côté des membres que l'on connaît, qui ont été arrêtés ou qui sont recherchés, gravite une légion de receleurs, indicateurs, guetteurs, dépositaires d'armes, etc.

Tous d'ailleurs ont évité d'opérer à Paris. Ils se contentaient d'y préparer leurs expéditions et d'y vendre le produit de leurs vols.

La multiplicité des faits relevés à leur charge comme des centres de leurs opérations a rendu d'une extrême difficulté l'enquête de la police. D'autre part, les bandits arrêtés se trouvant dispersés dans différentes maisons d'arrêt de France, il est quasi impossible d'établir le rôle exact joué par chacun d'eux dans ces innombrables affaires.

Il est vraisemblable, pour ces raisons, que les instructions ouvertes vont être fondées en une seule, dont l'information, confiée au Parquet de la Seine, serait ouverte pour « association de malfaiteurs ».

Un coup de main ?

Le bruit courait hier que les deux chefs de la bande, Wladeck et Urbaniak, qui s'étaient réfugiés en Allemagne, seraient rentrés en France. Ils auraient formé l'audacieux projet de tenter un coup de main contre la maison d'arrêt d'Evreux, où sont écroués Gogolewski, Valerian, Myrc et Sophie Wernick. On sait que Sophie Wernick est la maîtresse de Wladeck.

Trois chauffards écrasés prennent la fuite

Hier après-midi, route de Saint-Brice à Pierrefitte, un individu dont l'identité n'a pas encore été établie, a été renversé par une automobile qui a pris la fuite.

La victime est morte quelques instants après à l'hôpital de Saint-Denis où on l'avait transporté.

Une enquête est ouverte.

Vers 19 heures 15, boulevard Macdonald, Mlle Germaine Guillot, âgée de 35 ans, demeurant 222, rue d'Aubervilliers, a été renversée et grièvement blessée par une automobile qui a pris la fuite.

Mlle Guillot a été admise à l'hôpital Saint-Louis dans un état grave. Une enquête est ouverte.

Neufchâteau, 11 mars. — Un jeune chauffeur d'automobile, Henri Demasse, âgé de 24 ans, allant à Neufchâteau la nuit, n'avait pas allumé ses lanternes. Des gendarmes apercevant l'auto sans lumière se placèrent au milieu de la route pour l'arrêter.

Craignant de se voir dresser contravention, Demasse accéléra l'allure et renversa le gendarme Marc qui fut blessé sérieusement.

Arrêté peu après, le chauffeur a été mis à la disposition du procureur de la République.

Les communistes créent un nouvel incident à la commission des affaires étrangères de la Chambre

M. Edouard Herriot avait informé la commission des affaires étrangères de la Chambre qu'il viendrait devant elle hier après-midi pour lui donner, sur la question du protocole de Genève et le désarmement de l'Allemagne, tous les renseignements qu'elle pouvait désirer.

Mais, avant de faire la moindre déclaration, le président du Conseil demanda aux membres de la commission de garder le secret le plus absolu sur les explications qu'il allait être amené à fournir.

Quarante et un membres présents acquiescèrent. Mais M. Fontanier, député socialiste, et M. Berthon, député communiste, refusèrent de prendre cet engagement. M. Berthon signifia même à M. Herriot que, si les précisions qu'il devait apporter étaient intéressantes pour la classe ouvrière, il ne manquerait pas de les divulguer.

En présence de cette attitude, M. Herriot se retira.

Aussitôt après son départ, la commission examina comment il lui serait possible de permettre au président du Conseil de parler en toute sécurité. M. Franklin-Bouillon proposa que M. Berthon et M. Fontanier fussent priés de se retirer. M. Fontanier s'exécuta de bonne grâce. Par contre, M. Berthon donna immédiatement sa démission de membre de la commission des affaires étrangères.

Il me paraît impossible — écrit-il dans la lettre qu'il fit parvenir ensuite à M. Franklin-Bouillon — que j'aliène ma liberté en donnant ma parole de conserver des secrets dont le poids serait singulièrement lourd.

Et, dans cette même lettre, M. Berthon annonce son intention d'interpeller le président du Conseil sur « le secret qu'il conserve vis-à-vis du Parlement concernant les graves conversations diplomatiques en cours et dont les résultats peuvent compromettre la paix de l'Europe ».

Lorsque MM. Fontanier et Berthon eurent quitté la commission, M. Herriot accepta de revenir devant elle. Nous croyons savoir qu'il parla surtout de la question de la sécurité et du protocole de Genève.

Contre le déboisement

Le groupe forestier de la Chambre a décidé d'entendre, la semaine prochaine, le ministre de l'Agriculture et le directeur général des Eaux et Forêts sur l'importante question du déboisement et du reboisement.

Nous croyons savoir que ce groupe, vivement ému par la campagne de l'Œuvre, veut obtenir du gouvernement l'engagement ferme que des mesures énergiques vont être prises pour protéger nos forêts.

La commission de répartition des subventions allouées sur les fonds mis à la disposition de l'Administration des eaux et forêts sur le produit des jeux, pour œuvres ou travaux intéressant le reboisement, l'amélioration des pâturages, la pisciculture et la chasse, vient de se réunir au ministère des Travaux publics.

Le total des subventions qu'elle a accordées s'élève à 4.425.230 fr. dont 3.678.730 francs pour le reboisement et les améliorations pastorales en haute montagne et 746.500 francs pour la pisciculture et la chasse.

Les subventions allouées vont permettre à l'Etat d'acquérir 2.398 hectares de terrains à reboiser et de forêts à reconstituer, elles aideront 272 communes à mettre en valeur par le boisement 1.373 hectares de terrains incultes, et, de plus, viendront en aide à 52 sociétés scolaires forestières s'occupant de pépinières.

Ces chiffres montrent le grand intérêt qu'attachent les communes et l'Administration des eaux et forêts à l'œuvre si importante de reboisement.

Contrainte, comme tous les journaux, de relever le prix de ses abonnements, l'Œuvre a du moins voulu que cette augmentation fût aussi légère que possible.

Voici donc le nouveau tarif :

	FRANCE	ETRANGER
1 an.....	60 fr.	96 fr.
6 mois.....	31 fr.	48 fr.
3 mois.....	16 fr.	24 fr.

LA GRÈVE DES «BOULISTES»



Le héros du quartier.



Puisque l'on vient de célébrer par une représentation grandiose le centenaire de l'inauguration de l'Opéra, il serait juste de ne pas tout à fait oublier le centenaire de Charles Garnier, qui naquit le 6 novembre 1825.

Il avait trente-cinq ans lorsque son nom fut prononcé pour la construction du nouvel Opéra et l'on peut dire que, depuis cette époque, son œuvre fut à la fois l'orgueil et le cauchemar de sa vie.

Car les critiques ne lui manquèrent pas. Et l'impératrice Eugénie répétait à tout propos : « Cet Opéra n'est d'aucun style connu, ce n'est pas plus du Louis XIV que du Louis XV. »

Cela permit d'ailleurs à Garnier de riposter à l'empereur qui lui rapportait ces reproches : — Votre Majesté peut répondre que c'est exact ; c'est du Napoléon III.

Les souvenirs du peuple

Les hommes d'Etat, anciens ministres, grands politiques, fréquentent volontiers un restaurant de l'avenue de l'Opéra dont le nom seul évoque les plus brillantes époques du boulevard.

L'autre soir, à la sortie du théâtre, un ancien ministre de Clemenceau, en cape et chapeau haut, y vint souper en compagnie de fort élégantes personnes. Ils descendirent d'une luxueuse automobile et franchirent le seuil du restaurant entre deux garçons en livrée.

— Qui est-ce ? demanda le plus jeune garçon à son compagnon.

— Tu ne le connais pas ? C'est Klotz ! — Klotz ?

— Hé oui ! Celui qui disait : « L'Allemagne paiera ! » Tu sais bien : l'Allemagne paiera !... Il vient souvent ici.

Et tout aussitôt il ajouta :

— Heureusement qu'il n'a pas compté sur elle pour payer ses additions. Il viendrait moins souvent.

Cuisinière avec chien

Dans un quotidien de midi, cette petite annonce :

Cuisinière, ayant petit chien, cherche place Paris. S'adresser...

Le chien sera-t-il employé à tourner la broche ?

MICHEL GORDAY «DES HISTOIRES»

Ce volume nouveau de Michel Gorday est destiné au plus grand succès. Il contient cinquante des récits préférés de l'auteur. Et ce sont justement ceux que préfère le lecteur. Tous sont, en effet, de premier ordre dans ce volume : Des Histoires (Flammarion, éd., un vol. 7 fr. 50). Et chacun d'eux séduit, en ses modestes proportions, comme un bijou parfait.

Les incidents du Quartier Latin

Ce que nous voulons, c'est travailler en paix, nous écrivait de nombreux étudiants en Droit. Si on laisse faire quelques blancs-becs dont la plupart ne mettent d'ordinaire jamais les pieds à l'Ecole, la Faculté deviendra intenable pour les vrais étudiants désireux de calme et d'impartialité.

Cela me rappelle l'époque des « chahuts Thalamas ». J'étais étudiant alors, et nous étions quelques-uns qui n'éprouvions pas une sympathie particulière pour ce professeur politicien. Mais enfin, le cours libre qu'il avait été autorisé à faire à la Sorbonne, il avait été autorisé à le faire dans les conditions les plus régulières et personne n'était obligé d'aller l'écouter. Or voici que, sous un aussi mince prétexte, nous vîmes la Sorbonne envahie par des bandes royalistes, parmi lesquelles nous trouvions tant de gens que nous n'avions jamais vus à côté de nous sur les bancs studieux des amphithéâtres ! Nous aussi, quand nous allions à la Faculté, c'était pour y travailler en paix. Beaucoup d'entre nous, qui ne se seraient peut-être pas dérangés pour M. Thalamas, se joignirent donc à ses défenseurs, pour défendre leurs propres libertés et rester maîtres chez eux.

J'en connais plus d'un, qui jusqu'alors affectait l'indifférence politique, dont les solides convictions républicaines datent de ce jour-là.

Ce qui prouve que les manifestations royalistes, si ridicules et odieuses qu'elles soient, servent parfois à quelque chose. — J. P.

Hier, la Faculté de Droit a été calme, et les quelques boules de neige qui ont été lancées dans la rue Saint-Jacques n'ont pas déclenché de nouvelle émeute.

Mais, tandis que l'on répare les dégâts de l'amphithéâtre IV, les royalistes continuent à s'agiter. Ils projettent en particulier pour samedi, si le cours de M. Georges Scelle est annoncé, un nouveau coup de force contre la Faculté.

En attendant, nombreux sont les étudiants de troisième année qui, ayant pris le droit international public comme option, se passeraient volontiers de ces démonstrations organisées dans les galeries de la Faculté par des « étudiants » qu'on a peu l'habitude d'apercevoir en pareil lieu.

LA PRINCESSE KADJAR affirme qu'elle n'a rien voulu voler Elle avait simplement besoin d'argent

La princesse Kadjar a remplacé son frère en prison. Pourtant elle ne cesse d'affirmer que, si elle a accompli quelques faits délictueux, c'est dans l'innocence de son âme.

Tout ce qu'elle veut bien avouer, c'est de ne pas avoir agi très délicatement vis-à-vis d'un loueur d'autos qui lui avait confié une voiture que, sans plus de façon, elle avait revendue.

Pour le reste, la princesse estime qu'on ne peut véritablement rien lui reprocher. Evidemment, de nouvelles plaintes ont afflué au cabinet de M. Lacombez. Mais elle en nie l'importance.

J'ai de nombreuses dettes, c'est certain, dit-elle. Aussi tous mes créanciers, dès qu'ils ont appris par les journaux mon arrestation, viennent porter plainte. Ces gens là, naturellement, ont peur. Mais il y a une nuance : ce ne sont pas des victimes ; ce sont des créanciers.

Quoi qu'il en soit, la princesse ne nie pas qu'elle ait cherché par tous les moyens à se procurer de l'argent.

C'est tout naturel, explique-t-elle, je possède des terrains immenses dans l'Azerbeïdjan. Ce territoire est sous la domination des bolcheviks. Je ne peux donc en toucher les revenus qui se chiffrent par plusieurs millions.

Et elle explique qu'un homme d'affaires — un des plaignants — s'était intéressé à ses propriétés jusqu'à lui donner de l'argent. Il lui avait offert certaine combinaison permettant de réaliser ses terres. Mais les choses avaient traîné. L'homme d'affaires s'était fait reboursier l'argent avancé, puis il avait exigé des provisions, chaque fois plus importantes.

C'est pour faire face à ces demandes, assure la princesse Kadjar, que j'ai été amenée à chercher de l'argent.

On sait comment elle s'y est pris. Pour le reste, elle affirme avoir mené une vie simple, exempte de besoins. Sans doute, ce minimum atteignait cependant un chiffre élevé.

Qu'importe ce que j'empruntais, dit la princesse, par rapport à la valeur des terres que j'espérais réaliser : une goutte d'eau dans la mer.

C'est cette thèse que M. Marcel Kahn, qui, devant le jury du Finistère, a sauvé la tête de Seznec, aura la charge de soutenir.

Mais soutiendra-t-il l'affaire d'une vraie princesse ? La légation de Perse assure que celle qui se fait appeler princesse Kadjar n'a aucun droit de se dire princesse ni de se prétendre apparentée à la famille impériale.

Ni sa naissance ni son mariage ne lui donnent d'attaches en Perse. Elle s'appelle simplement Marie Frankowska.

Mais à propos, où est le prince Kadjar ? La princesse assure qu'elle a divorcé d'avec lui et qu'il se trouve, à l'heure actuelle, en Amérique.

Peut-être. Mais certaines personnes ne disent-elles pas qu'il est tout simplement à Paris et ingénieur dans une grande maison d'automobiles ?

LE BANQUET des Sociétés de la Paix

Les Sociétés françaises pour la paix ont donné hier soir, au restaurant Universitaire, leur banquet annuel, sous la présidence de M. de Moro-Giafferri, représentant le gouvernement ; M. Georges Scelle, chef de cabinet du ministre du travail, remplaçant M. Justin Godart ; M. Albert Thomas, empêché par la maladie, était représenté par M. Mario Roques, MM. Juhaux, Million, Lenoir et Calveyrach assistaient au banquet au nom de la C. G. T.

Après que M. Le Foyer eut excusé les absents, le professeur Richet s'étonna que les amis de la paix pussent à Paris tenir dans une salle, si vaste fut-elle. Le sénateur de la Loire, M. Merlin, rappela l'œuvre des conférences interparlementaires pour la paix. M. Juhaux exposa éloquentement les raisons de l'adhésion de la classe ouvrière à la Société des Nations et au Bureau International du Travail :

« Il n'y aura pour personne de justice sociale tant que la guerre n'aura pas été tuée. »

M. Marc Sangnier exposa les nécessités de faire les préparations psychologiques de la paix.

M. Georges Scelle exposa sa foi dans le travail des juristes internationaux, car le droit de faire, c'est l'organisation de la paix.

M. Roques lut une très belle lettre de M. Albert Thomas (où le directeur du B.I.T. expose l'œuvre déjà accomplie par les institutions internationales, comme artisans de la paix.

Enfin, M. Moro-Giafferri apporta aux pacifistes, non seulement l'expression de la sympathie du gouvernement, mais l'assurance que celui-ci agit en parfaite communion avec eux, de cœur et d'esprit, de sentiments et de volonté. — STEPHEN VALOT.

LE CRIME DE BEZONS

Les Algériens arrêtés ne sont pas les coupables

Les trois Algériens Hamoudi, Lechadj et Kaouane, soupçonnés d'avoir assassiné leur compatriote Kassi, dont le cadavre décapité fut repêché de la Seine à Bezons, dimanche soir, ne seraient point les coupables. Interrogés longuement par les inspecteurs de la première brigade mobile, les trois Algériens ont bien reconnu qu'ils s'étaient disputés avec Kassi, mais ont nié énergiquement l'avoir tué. Au surplus, ils fournirent un alibi sur l'emploi de leur temps et cet alibi fut reconnu exact. Toutefois, avant de les innocenter de ce crime, les inspecteurs vont procéder à quelques vérifications.

Les recherches se poursuivent pour retrouver la trace d'autres Algériens, venus d'Argenteuil, et qui passèrent une partie de la nuit avec la victime.

LA RÉFORME ÉLECTORALE L'organisation municipale de Paris

La commission d'administration générale de la Chambre a adopté hier, avec quelques modifications, le projet de gouvernement relatif à l'élection municipale de Paris et aux élections cantonales de la banlieue.

D'après le texte approuvé, le Conseil municipal de Paris reste composé de quatre-vingt membres, auxquels s'ajoutent, pour constituer le Conseil général, quarante membres élus par les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis. Toutes les élections se feront au scrutin uninominal. Chaque arrondissement de Paris élira un nombre de conseillers proportionné au chiffre de la population municipale.

L'arrondissement sera divisé en autant de circonscriptions électorales qu'il doit nommer de représentants, chaque circonscription étant composée, soit d'un quartier, soit d'une portion de quartier, soit de plusieurs quartiers réunis.

Les quarante sièges attribués aux arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis seront répartis entre les cantons suburbains au prorata de leur population municipale. Chaque canton élira au moins plusieurs représentants. Il sera constitué autant de circonscriptions électorales qu'il y a de conseillers à élire.

Dans les dix jours de la promulgation de la loi, des règlements d'administration publique établiront le tableau des circonscriptions électorales.

La commission a décidé toutefois que le projet du gouvernement ainsi modifié serait scindé et ferait l'objet de deux rapports. Le premier grouperait les dispositions relatives au Conseil municipal de Paris et le second celles concernant les Conseils municipaux de la banlieue. Il sera de mandé à la Chambre d'inscrire ces deux rapports à l'ordre du jour de la même séance.

M. Pierre Charles, rapporteur, compte soumettre à bref délai ses conclusions à la Chambre.

On nous communique l'ordre du jour suivant :

Les citoyens de Paris et de la banlieue, réunis au nombre de 1.500, sur la convocation de la Ligue des Droits de l'Homme, salle des Sociétés Savantes :

Après avoir entendu le citoyen Bouglé, vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Morizet, maire de Boulogne-sur-Seine ; Desvaux, Henri Sellier, conseillers généraux à Fleury et Grangier ; Pierre Charles, député-rapporteur du projet sur la réforme municipale de Paris et de sa banlieue.

Rappelant que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est tout entière dominée par l'affirmation de ce principe que tous les hommes naissent libres et égaux en droits ;

Constatant que le régime auquel est soumis le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine constitue une violation du principe de l'égalité politique de tous les citoyens, puisque, par un découpage arbitraire des circonscriptions électorales, il aboutit à conférer aux quartiers du centre de Paris une influence disproportionnée avec leur population ;

Protéstant contre une situation chaque jour plus intolérable après trois quarts de siècle de suffrage universel et que la majorité ploutocratique du Conseil municipal ne justifie qu'en invoquant en sa faveur l'argument consistant, à savoir le droit pour les classes riches seules de gérer les affaires publiques ;

Invitant le gouvernement et les parlementaires qui considèrent la Déclaration des Droits de l'Homme et le Suffrage universel comme la chartre politique des sociétés modernes à prendre toutes dispositions utiles pour que cesse, dès le mois de mai prochain, un régime électoral qui prive la démocratie de Paris et de ses faubourgs de sa représentation légitime dans les assemblées administratives qui gèrent ses intérêts.

Odol
sauvegarde de la bouche et des dents
SEPA Usines à Saint-Ouen

du 9 au 14 Mars
CHEZ
Wilmart
25 PL VENDÔME

EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS
Vente et Prix spéciaux de toutes SOIERIES

BREF
Saint-Dié, 11 mars. — Un acte de sabotage qui aurait pu avoir de graves conséquences vient d'être commis sur la ligne de chemin de fer de Saint-Léonard à Fraize. Un filin d'acier commandant le fonctionnement du disque a été cisailé pendant la nuit par des inconnus, qui ont également brisé la lanterne de protection du disque. (Œuvre.)
Montpellier, 11 mars. — Un marchand de logis chef Bouquet, 25 ans, du 16^e escadron du train des équipages à Lunel, a été désarçonné par son cheval, au cours d'un exercice militaire et a succombé peu après à une fracture du crâne.
Grenoble, 11 mars. — Dans un accès de folie, le jardinier Nicolas Seiblo, âgé de 35 ans, d'origine polonaise, s'est taillé la figure de coups de rasoir. Sa femme étant intervenue, le dément l'a tuée d'un coup de couteau qu'il avait en sa possession.

LA SUCCESSION DU PRÉSIDENT EBERT

Où apparaît ce bon M. Gessler

Berlin, 11 mars. — Le problème de la succession du président Ebert passionne les milieux politiques et l'opinion publique.

Ni le centre ni les démocrates n'ont répondu jusqu'à présent à cette proposition. Il semble que le candidat que la droite aurait en vue, au cas où cette proposition serait acceptée, soit M. Gessler.

Au cas où M. Gessler ne conviendrait pas au centre, on pense que le comité Loebell proposerait de désigner M. Stegerwald, membre de l'aile droite du centre.

Les candidatures de M. Simons et de M. Braunus ne semblent présenter aucune chance de succès.

M. Simons prêterait serment aujourd'hui

M. Simons, président intérimaire du Reich, est arrivé à Berlin. Aujourd'hui il prêterait serment devant le Reichstag et prendrait officiellement possession de ses fonctions.

Le nouveau Cabinet prussien

La déclaration ministérielle du nouveau gouvernement prussien n'aura lieu que mercredi prochain. Ce retard a soulevé de vives protestations dans les milieux de droite qui veulent y voir une manœuvre.

Contre la diplomatie secrète

Londres, 11 mars. — A la Chambre des Communes, le député travailliste Trevelyan, ayant déposé une résolution tendant à interdire la conclusion d'aucun accord avec un gouvernement étranger sans l'approbation du Parlement, le secrétaire des affaires étrangères, M. Mac Neil, a affirmé que l'état de choses actuel donnait toutes garanties et que ce n'était pas aux travaillistes qui ont conclu un traité de commerce avec la Russie, indépendamment du Parlement, à faire preuve de telles exigences.

Fethy bey ambassadeur d'Angora à Paris

Angora, 11 mars. — La nomination de Fethy bey à l'ambassade de Paris a été approuvée par le Conseil des ministres et soumise à la signature du président de la République.

La répression de la révolte kurde

Angora, 11 mars. — Aucun fait nouveau ne s'est produit à Diarbekir dans la journée du 8 mars. Les bandes rebelles qui occupent certains villages aux environs de la ville ont subi, dans la matinée du 9 mars, des pertes sérieuses, à la suite d'un bombardement d'artillerie.

Soyez prudents

Soyez prudents et prenez pendant les temps froids un fortifiant pour éviter toux, rhumes et bronchites. Parmi les nombreux toniques qui existent, nous signalons l'efficacité de la Quintonine, qui, versée dans un litre de vin de table, donne un excellent vin fortifiant. La Quintonine vaut 3 francs. Toutes pharmacies.

Le général Sarrail à Alep

Alep, 11 mars. — Le général Sarrail est arrivé à Alep où la population lui a fait un accueil enthousiaste.

La municipalité lui a offert un banquet, à l'issue duquel des discours ont été prononcés qui exprimaient la gratitude et la confiance de la population dans l'œuvre de la France et le désir de collaboration. Le général Sarrail a visité la mosquée, les hôpitaux et la vieille citadelle.

AVANT-PREMIÈRE A GENÈVE

Le Conseil a étudié la question du désarmement

Genève, 11 mars (De notre correspondant particulier). — Le Conseil de la Société des Nations a liquidé dans la matinée quelques points secondaires de son ordre du jour.

La séance de l'après-midi comportait l'examen des travaux accomplis au mois de février dernier, par la commission de coordination au sujet de la fabrication privée des armes et du commerce des armes, munitions et matériel de guerre.

M. Bénès, qui présente le rapport relatif à cette question, proposa la constitution d'un comité d'études, chargé d'élaborer le questionnaire qui sera soumis pour appréciation aux organisations représentées dans la commission de coordination, avant d'être adressé aux gouvernements.

Le Conseil a approuvé ce mode de faire. Après un échange de vues entre MM. Chamberlain, Bénès et Scialoja, le Conseil a estimé que le Comité saurait organiser les travaux de la Commission de coordination à la condition que les membres de cette Commission qui n'appartiennent pas à des comités aient la faculté de présenter toutes les suggestions utiles et d'exprimer leur avis dans la plus large mesure, soit au cours de la discussion, soit en insérant leur avis dans le rapport au Conseil.

La séance publique a été suivie, dans la soirée, d'une réunion privée sous la présidence de M. Chamberlain. On s'y est occupé, entre autres choses, du rapport de la Commission permanente consultative sur les questions militaires, navales et aériennes. Ce rapport traite principalement de l'application du droit d'investigation dans la zone rhénane démilitarisée. En dépit d'une discussion assez longue, aucun accord n'a été réalisé et la question a été ajournée à la session de juin.

Ce sera demain jeudi la grande journée du Conseil. MM. Chamberlain et Briand feront le matin leurs déclarations au sujet du protocole de Genève. On prévoit que M. Chamberlain parlera pendant trois quarts d'heure.

L'après-midi M. Bénès et d'autres orateurs, qui ne se sont pas encore annoncés, prendront la parole sur le même sujet.

Suis heureuse... Bonne Situation procurée par ÉCOLE PIGIER. Demandez Le Choix d'une Situation DANS LES AFFAIRES ENVOI GRATUIT 53, rue de Rivoli, PARIS (1^{er})

AUTOUR DU GLOBE

Le yacht royal anglais Victoria and Albert a quitté Portsmouth samedi pour Gènes, où le rejoindront les souverains britanniques.

Le colonel allemand de Bieberstein a été condamné par contumace, à Bruxelles, pour assassinat de huit personnes.

L'Italie projette la construction d'un tunnel sous le Stelvio Pass, pour relier l'Italie à l'Allemagne sans passer par la Suisse.

On a découvert en Mésopotamie les restes de deux aviateurs anglais disparus depuis juillet 1924.

GRAND TOURNOI DES MOTS EN CROIX

La mode des mots en croix, qui fait fureur en Angleterre et en Amérique, va connaître de nouveaux adeptes. Le public français est en effet invité à prendre part à un grand tournoi organisé par M.M. Skillwins, qui ont déjà présenté en Angleterre de nombreux tournois semblables sous l'égide des deux grands journaux The Daily News et The Star.

Ce tournoi est doté de 90.000 francs de prix, mais ce qui intéressera le plus le public français sera la bataille d'esprit, de finesse, qui fait de ces tournois un sport d'intelligence. C'est là de plus une distraction éminemment instructive.

Il n'y entrera aucun élément de chance. On procédera par élimination, les gagnants du premier rebus concourront dans le second et ainsi de suite jusqu'à ce que les gagnants définitifs soient trouvés. Le droit de participation à l'ensemble du tournoi sera de dix francs.

N'hésitez pas à y prendre part, sous prétexte que vous ne connaissez pas ce jeu. Les règles en sont très simples et seront données avec le premier rebus qui paraîtra la semaine prochaine en dernière page. Avec de la patience vous devez gagner.

La santé de lord Curzon

Londres, 11 mars. — Lord Curzon a passé une nuit agitée; toutefois, comme l'ancien ministre des affaires étrangères souffre normalement d'insomnies, les médecins ne s'alarment pas outre mesure. Il ressort du bulletin publié aujourd'hui que l'état général du malade est satisfaisant.

Sun Yat Sen va-t-il mourir ?

Pékin, 11 mars. — Dans l'entourage de Sun Yat Sen on croit maintenant sa fin prochaine. Le dernier bulletin dit: « L'état de Sun Yat Sen a empiré depuis hier. Le malade refuse tout aliment. »

AU PAYS DES SOVIETS

M. Tchitchérine serait remplacé par M. Litvinow

Copenhague, 11 mars. — Suivant une dépêche de Moscou à l'Est-Posten, M. Litvinow remplacerait M. Tchitchérine au ministère des affaires étrangères.

La disgrâce de M. Tchitchérine serait motivée par des dissensions qui existaient entre lui et M. Zimoviev.

M. Krestinski, ami de M. Trotsky, serait rappelé de Berlin.

M. Weltmann, chef de l'agitation en Orient, irait à Pékin et à Tokio, que M. Karakhan voudrait quitter.

M. Rikow se rendrait en Italie pour des raisons de santé.

La garnison rouge d'Orenbourg s'est révoltée

Riga, 11 mars. — Le 3 mars dernier, la garnison rouge d'Orenbourg s'est révoltée à la suite de la propagande anti-religieuse faite par des conférenciers officiels qui tournaient en dérision les mystères sacrés. De vieux croyants, indignés, tuèrent le secrétaire du « noyau » du régiment et blessèrent grièvement un agent politique.

Seule l'arrivée, le 4 mars, d'automobiles blindées et de la cavalerie ramena l'ordre.



La Suisse, pays du lait

Depuis des années la Suisse a dû apprendre à exporter l'excédent de lait produit par ses magnifiques troupeaux. C'est donc en Suisse que les procédés scientifiques ayant pour but de concentrer le lait ont été créés, étudiés et mis au point après de longues et patientes recherches...

Nestlé le doyen des laits suisses. Brochure "Soins à donner aux Enfants" et échantillon envoyés gratuitement par la Société Nestlé, 6, avenue Portalis, Paris-8^e.

UN KRACH A GENÈVE

Genève, 11 mars (De notre correspondant particulier). — On vient de prononcer à Genève une faillite retentissante, celle de la Société anonyme Terra, entreprise pour la construction de routes et canaux au capital d'un million et demi.

Les victimes de ce krach sont nombreuses. On signale la dilapidation de plusieurs centaines de mille francs au préjudice des actionnaires. Toute la comptabilité de la Société Terra a été saisie. Les administrateurs sont en fuite.

RÉGALEZ VOS AMIS avec les FOIES GRAS MARIE. d'une exquise finesse d'un grand profit à la portée de tous. Dans toutes les Maisons Charcuteries ou Comestibles Gros: DABURON Frères, 10, r. Vauvilliers, PARIS

DERNIÈRES NOUVELLES SPORTIVES

Un nouveau champion de boxe: Charlie Sauvage

Hier soir, à la salle Wagram, une nombreuse assistance est venue applaudir un lot d'excellents boxeurs, parmi lesquels on a vu avec plaisir, développant un très joli jeu, le jeune comingman d'Hénin-Liétard, Charlie Sauvage, qui a réussi à battre Cassini aux points.

Pour applaudir ce jeune boxeur, de très nombreux sportsmen du Pas-de-Calais, parmi lesquels le député Raoul Evrard, avaient fait le déplacement.

Les autres matches ne furent pas moins intéressants: Paggazano et Arnaud font match nul. Moracchini et Fabrègues font également match nul.

Chaïuf fat Fournol par knock-out au quatrième round. Jimmie bat de même Combal au deuxième round.

Hervi bat Schulviner aux points.

PRÉCAUTIONS CORDIALES

Nos armements aériens inquiètent la Grande-Bretagne

Hier, à la Chambre des Lords, le duc de Sutherland a déclaré que l'aviation anglaise ne serait pas avant vingt ans en mesure de lutter contre les forces aériennes françaises.

« La Manche n'existe plus, a-t-il déclaré, et l'Angleterre est devenue une nation continentale. »

Selon lui, le gouvernement a à choisir entre trois voies: accélérer les constructions, établir un pacte permanent de sécurité mutuelle avec la France, ou enfin convoquer une conférence mondiale du désarmement à laquelle prendraient part les Etats-Unis.

Lord Salisbury, lord du Sceau privé, répondant au nom du gouvernement, a insisté sur les progrès réalisés depuis deux ans et a annoncé que les cinquante-deux escadilles de douze avions, prévues au programme, seront prêtes en 1929 et pourront suffire à la défense de l'Angleterre. Il a d'ailleurs déclaré qu'il ne pouvait y avoir de froissement « avec nos frères français » et que le gouvernement était disposé à saisir toute nouvelle occasion de consentir à des accords internationaux susceptibles d'amener une limitation des armements.

La même inquiétude s'est manifestée aux Communes, où un député libéral a interpellé le ministre de l'air sur la base aéronautique française qui doit être établie près de Cherbourg et qui disposerait d'une escadrille d'avions de combat.

COURS COMMERCIAUX ÉTRANGERS

LIVERPOOL, 11 mars. — Cotons américains: mars, 13 85; avril, 13 87; mai, 13 95; juin, 13 94; juillet, 13 98; août, 13 86; septembre, 13 75; octobre, 13 65; novembre, 13 56; décembre, 13 54; janvier, 13 49; février, 13 44. NEW-YORK, 11 mars. — Coton: disponible, 25 90; sur mai, 25 78 à 25 80; sur juillet, 26 05 à 26 07. Cafés Rio type n° 7: disponible, 21 5/8; sur mai, 19 20; sur juillet, 18 15. Sucre centrifuge: Cuba, 4 77. CHICAGO, 11 mars. — Blés: sur mai, 181 7/8; sur juillet, 160 3/8. Saindoux: sur mai, 16 82; sur juillet, 17 15. Maïs: sur mai, 128 3/4; sur juillet, 131 3/4.

LES MAITRES-CHANTEURS DE LONDRES

Mrs Dennistoun sera-t-elle fouettée ?

Les procès scandaleux qui se multiplient en Angleterre ont provoqué mardi, aux Communes, une interpellation du député Hope, qui a demandé au gouvernement que les débats de ce genre aient lieu désormais à huis-clos, les maîtres-chanteurs étant encouragés par la crainte de la publicité qu'éprouvent leurs victimes.

Le ministre de l'intérieur s'est déclaré hostile aux procès à huis-clos. Il a rappelé que la loi angeaise sur le chantage prévoit comme châtiment la peine des travaux forcés à perpétuité et a déclaré que la justice demandait l'application à cette espèce de délit de la peine infamante du fouet réservée jusqu'ici au vagabondage spécial.

Et la question se pose de savoir si Mrs Dennistoun qui poursuit son ex-mari, enrichi par son mariage avec lady Carnarvon, pour en obtenir une pension alimentaire, est coupable de vulgaire chantage et si, dans l'affirmative, elle sera fouettée.

Les Lithinés du D^r Gustin procurent une eau alcaline très active, agréable, digestive. NE TROUBLANT PAS LE VIN.

Les prévisions météorologiques

Prévisions pour la journée du 12 mars. Etat du ciel. — Moitié sud, mauvais temps, chute de pluie et de neige suivie d'éclaircies. Moitié nord, assez beau temps, ciel nuageux avec belles éclaircies, encore quelques grains de neige par places. Température. — Plutôt en hausse moitié nord, en baisse générale moitié sud. A Paris, maximum 5°.

UNE QUESTION ANGOISSANTE De quelle couleur sera Le merle Blanc entièrement transformé samedi prochain

DE TOUT UN PEU

Je me souviens d'un dessin de Willette, paru il y a bien longtemps déjà. Un monsieur suivait, par une pluie battante, un parapluie et une jupe retroussée. Il pinçait galement le mollet et c'est un ecclésiastique furibond à qui il bredouillait des excuses.

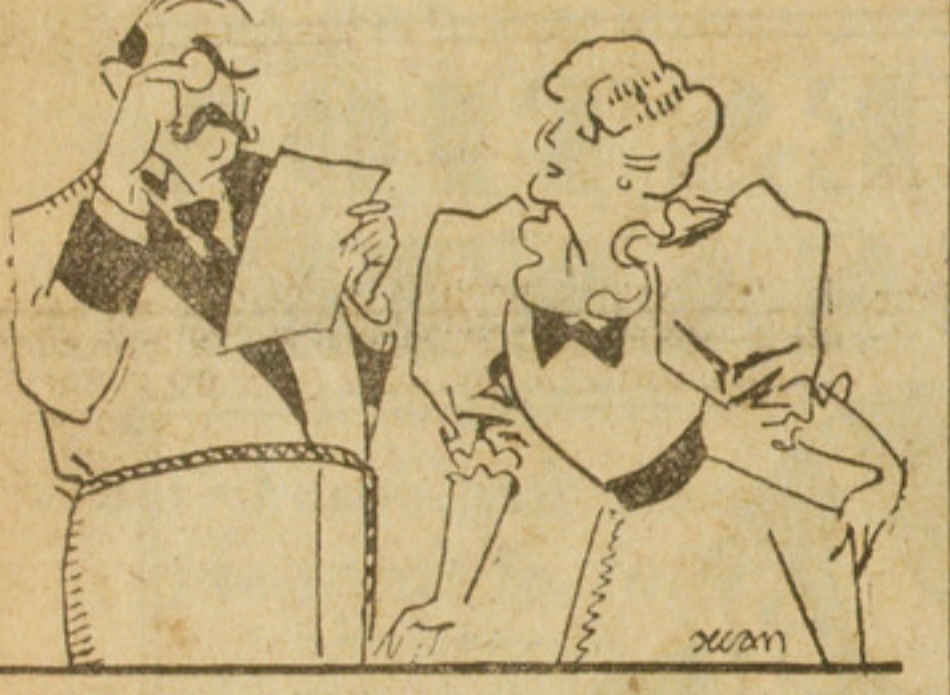
Aujourd'hui, les suiveurs ne risquent plus de commettre une telle bêtise, car les prêtres seuls continuent à porter les jupes longues, — avec quelques dames du faubourg Saint-Germain à qui pas un courtisan sensé ne songerait à faire des agaceries.

En effet, les jupes sont plus courtes et plus étroites que jamais et quelque couturier hardi les va bientôt supprimer en lançant une tunique qui descendra tout juste à deux doigts du genou.

J'étais, l'autre jour, dans un fauteuil d'orchestre. La scène représentait un salon et dans ce salon étaient assises des femmes du monde; elles n'avaient de secrets pour personne: nous voyions leurs jambes jusqu'aux jarretières. L'on me dira que ceci se passait au théâtre; mais, si vous croyez que les jeunes mondaines montrent plus de pudeur que les comédiennes, vous vous trompez étrangement.

Quant aux demoiselles de la petite bourgeoisie, elles ontrent le sang-gêne sous couleur d'élégance et, quand elles descendent du métro ou qu'elles montent en autobus, c'est à proprement parler scandaleux.

Ah! mes chéries, vous savez à quel point je suis pour la jupe qui laisse le bas de la jambe libre; elle est propre, elle est commode, elle n'oblige pas à se retrousser pour éviter de balayer la poussière ou la boue, mais aujourd'hui, vraiment, on passe la mesure et je meurs de rire à l'idée que jadis des nigands faisaient des plaisanteries équivoques quand, par hasard, une promiseuse sans vergogne laissait voir le haut de sa bottine.



Aujourd'hui la vue d'une jambe laisse aussi indifférent un galant que la nudité de Mme Batouala ses compatriotes du Centre-Africain.

Et cependant, j'ai reçu cette semaine la lettre d'un jeune homme candide qui proteste avec énergie contre l'allure masculine des « tailleurs » à la mode.

Il veut que les femmes restent femmes, ventrebou! Il s'agit à la vue des cheveux coupés, des vestons cintrés, des pardessus, des cache-col et des feutres du matin qui, à son sens, donnent aux dames et aux demoiselles l'aspect d'éphèbes équivoques!

Mais qu'il baisse les yeux, ce moraliste! et il verra bien qu'elles restent femmes par le bas, et que la plus tondue de ses petites amies montre des mollets qui n'appartiennent qu'à son sexe.

Mais ce qui est curieux, c'est de voir que moins il faut d'étoffe pour une robe, plus les prix augmentent. Si, poussés par le démon du luxe, vous faites passer devant vous la plus humble collection, la vendeuse vous avouera avec tranquillité « qu'on ne peut rien avoir à moins de trois mille francs ».

Je me souviens des cris que poussa feu le comte quand il sut que j'avais payé cinq cents francs la robe de satin prune que je mis pour le baptême d'Emma.

Maintenant que les manches serrées ne peuvent plus tremper dans les sauces, les modelistes ont trouvé mieux, pour que nos toilettes prennent part à nos repas. Il n'y a pas une robe de satin, de crêpe, de voile de soie qui ne soit ornée de revers languissants dont les pointes ne manquent pas de participer à nos agapes. Seules les dames opulentes bavotaient jadis sur le devant de leurs toilettes: aujourd'hui, la plus plate de nos coquettes emporte après son étoffe le souvenir d'un confit d'oie ou d'un ragout de veau.

Et puis nous avons l'écharpe, l'écharpe qui fait faire des folies. Il faut une écharpe pour toutes les heures du jour, pour toutes les robes, pour tous les chapeaux. Il n'y a qu'Emma, si fière de son cou de cygne, qui ne veut rien savoir.

Elle avait, l'autre jour, gagné une discrétion à un jeune Uruguayen venu à Paris sous prétexte de jouer au football. Ce jeune exotique courtois lui apporta une boîte qui contenait trois écharpes délicieuses, vraisemblablement travaillées par les Indiennes de son pays. Ah! il fut bien reçu! Emma utilisa le peu d'espagnol qu'elle sait pour lui faire comprendre qu'une jeune fille

comme elle n'en était pas à suivre les marottes de ses contemporaines. Le *novio* devint tout rouge, remporta sa soierie et revint le lendemain avec une enveloppe qui contenait cent pesos. Emma lui avait donné une leçon la veille: elle fut indulgente ce jour-là, elle n'essaya pas de faire comprendre à ce gentil garçon qu'on n'offrait pas d'argent à une femme à moins d'être très libre avec elle. Elle garda le cadeau avec quoi elle s'acheta, le lendemain, un narghileh!

Car c'est le dernier cri! Les élégantes renoncent au tabac blond, au moins chez elles et chez leurs amies à la page. La dernière mode est une mode de sultanie: on s'accroupit et on suce son petit tuyau. J'ai voulu tenter l'expérience: j'ai l'impression que tout le monde crachouille dans l'appareil, et ce n'est pas sans me dégoûter un peu.

Mais ce qui fut le plus fâcheux, ce ne fut pas tant la fumerie que ses suites. Ce n'est pas le tout que de se poser sur un tapis en croisant les jambes tant bien que mal, il faut se relever... Quelle affaire! J'ai dû m'aider des pieds et des mains et j'ai entendu un bruit sinistre, c'était ma jupe étroite qui avait craqué jusqu'aux hanches.

Fini le narghileh! Je ne me mêlerai aux jeunes personnes passionnées de pétun que lorsqu'elles en seront à la pipe.

Par ces temps de grand vent et d'âpre bise, les visages délicats se gercent facilement. J'avais la peau des joues fendue à ne pouvoir sourire. Heureusement j'ai rencontré un médecin qui m'a donné un remède bien simple dont vous pourriez, mes mignonnes, profiter toutes.

Epluchez une banane, coupez-la en deux et frottez-vous-en le visage comme avec un bâton de cosmétique. Rien ne vous empêche, après vous être servies du fruit, de le manger, bien qu'il ait pris généralement un petit goût de poudre de riz. — COMTESSE RIGUIDI.

Colin. — Grand fou! je pourrais être grand'mère.

Le couronnement de la reine de Paris

C'est fait. Comme nous l'avions prévu, le Comité des fêtes a obtenu la collaboration artistique de M. Gustave Charpentier, le populaire auteur de *Louise*, pour la Fête du couronnement de la reine de Paris au Gaumont-Palace le jeudi 19 mars, en matinée.

Le maître a élaboré un court scénario qui est une véritable trouvaille tant par les éléments qu'il emploie que par l'émotion souriante qu'il recèle.

La fête nous ménage des surprises. Dès aujourd'hui, nous pouvons annoncer que la musique de la Garde Républicaine, sous la direction de son chef, M. G. Balay, participera à la matinée.

La cérémonie du couronnement sera présidée par M. Maurice Quentin, président du Conseil municipal, tandis qu'un salut à la reine, spécialement écrit par M. Guillot de Saix, sera dit par une des personnalités artistiques les plus en vue de Paris.

La location est ouverte pour cette matinée de gala au Gaumont-Palace.

La situation dans le bâtiment

M. Justin Godart, ministre du travail, a réuni hier les représentants des Fédérations patronales d'entrepreneurs des diverses régions et les délégués de la Fédération Nationale des ouvriers du bâtiment pour examiner la situation de cette industrie.

Il résulte des renseignements fournis que la situation n'est pas inquiétante, principalement dans les régions libérées, où les Offices publics de placement ont pu dissoudre assez facilement les agglomérations de chômeurs.

Des dispositions ont été prises en ce qui concerne les futurs licenciements et l'introduction en France de nouveaux travailleurs étrangers.

Le cambrioleur du presbytère est arrêté

Toulouse, 11 mars. — A vingt-quatre heures d'intervalle, dans la nuit du 6 au 7 février dernier et dans la soirée du lendemain, un malfaiteur a cambriolé le logis du garde-barrière de Lamothe-Landerron où garde-barrière de Lamothe-Landerron (Gironde) et s'est introduit, revolver au poing et le visage barbouillé de suie, dans le presbytère du curé de Tissac près Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne). Là, sous la menace de son arme, il terrorisa le curé et sa servante et se fit remettre tout l'argent qu'ils possédaient: 5.000 francs en billets de banque et un lot de pièces de cinq francs, puis il disparut sans être inquiété.

L'enquête de la police mobile vient d'aboutir à l'arrestation du coupable présumé. C'est un repris de justice nommé Louis Rolland, 28 ans, originaire de Belcarré Rolland, qui vivait à Toulouse sous un nom d'emprunt, dans un garni de la rue de l'Université, qu'il occupait avec sa maîtresse, la femme Latge. Une somme importante et des écus du type de ceux volés au curé de Tissac ont été trouvés dans sa chambre. Il sera incontinent transféré à Moissac dont le Parquet instruit l'affaire. (Œuvre.)

Ce que sera le chèque-contributions

Le Conseil des ministres a approuvé hier le décret préparé par M. Clément relatif au chèque-contributions. En voici les principales dispositions:

Délivrance des chèques-contributions. — Les chèques-contributions seront mis à la disposition du public du 20 mars jusqu'à une date qui sera fixée par arrêté ministériel et qui ne pourra excéder le 20 avril, dans tous les guichets de l'Etat et des Banques.

Les chèques-contributions sont de quatre types comportant chacun un même escompte de 5 francs par 100 francs.

Les chèques de 100 fr. sont remis au prix de 95 fr.; ceux de 500 au prix de 475 fr.; ceux de 1.000 fr. au prix de 950 fr.; ceux de 10.000 fr. au prix de 9.500 fr.

Emploi des chèques-contributions. — Les chèques-contributions seront acceptés par les percepteurs en paiement des impôts directs pour leur valeur nominale: 100, 500, 1.000 ou 10.000 francs suivant le cas.

L'économie ainsi réalisée par le contribuable équivaut à une véritable réduction d'impôts égale à la différence entre la valeur inscrite sur le chèque-contributions et son prix d'acquisition.

Dès que le contribuable aura reçu sa feuille d'avertissement, il n'aura qu'à faire parvenir à son percepteur le ou les chèques-contributions qui seront acceptés comme du numéraire.

Un contribuable peut se procurer autant de chèques-contributions qu'il le désire. Il a l'avantage à en acheter pour un montant voisin de ses contributions de l'année 1925. Celles-ci ne sont pas encore connues. Pour en évaluer approximativement le montant, l'intéressé peut se baser sur ses contributions de 1924 corrigées, s'il y a lieu, d'après sa déclaration pour l'impôt sur le revenu de 1925.

Si l'intéressé a acheté plus de chèques-contributions qu'il n'a d'impôts à acquitter, il pourra, à son gré, les céder ou en attendre le remboursement en espèces qui est fixé au 1^{er} juillet 1926.

Impôts payables par chèques-contributions. — Sont payables par chèques-contributions les impôts dont les rôles sont postérieurs au 31 janvier 1925 et énumérés ci-après: impôt général sur le revenu, impôts cadastraux sur le revenu, impôt foncier (bâti et non bâti), anciennes contributions directes, taxes assimilées aux contributions directes, à l'exception de la contribution sur les bénéfices de guerre.

Le chèque-contributions est exempt de tout impôt et notamment du droit de timbre.

La bonification est également exempte de tout impôt y compris l'impôt général sur le revenu.

Le raid des aviateurs Lemaître et Arrachard

Alger, 11 mars. — Les aviateurs Lemaître et Arrachard ont ajourné leur départ pour Oran en raison de la tempête, un vent violent soufflant sur Alger.

Les aviateurs seront reçus demain par l'automobile-club d'Alger qui leur offre un vin d'honneur.

AUX ASSISES DE LA SEINE

Dzindzibadzé est acquitté

Le Géorgien Basileus Dzindzibadzé, né en 1887 à Tiflis, était venu en 1920 en France pour suivre les cours d'agriculture de Montpellier, mais, lors de l'occupation de son pays par les Soviets, la bourse qui lui permettait de continuer ses études lui fut supprimée et il commença à travailler dans une usine textile à Paris, espérant et trouver une situation, vint au jour le jour, et c'est au cours des démarches qu'il faisait pour se procurer du travail qu'il entra en relations avec Kaudarelli, président de l'Association des étudiants transcaucasiens à Berlin.

Kaudarelli s'étant servi du nom de Dzindzibadzé pour contresigner un manifeste publié par un journal géorgien favorable aux Soviets, l'étudiant entra dans une violente colère, car le président ne l'avait même pas consulté pour se servir de son nom.

Le 8 novembre, 3, rue Champollion, au cours d'une conversation dans sa chambre, Kaudarelli ayant fait le procès du gouvernement géorgien, Dzindzibadzé, furieux, sortit son revolver et, par cinq fois, fit feu sur son compatriote.

Ce dernier fut légèrement atteint. Mais l'étudiant géorgien comparait hier devant la cour d'assises, que préside M. Mouton, sous l'inculpation de tentative de meurtre.

M. l'avocat général Peignot occupe le siège de l'accusation et M. Paul-Boncour assure la défense de l'accusé.

Au cours de l'interrogatoire, Dzindzibadzé explique que, voulant retourner dans son pays, il avait demandé un passeport à Kaudarelli, qui transmit sa demande au président de l'Association des étudiants transcaucasiens géorgiens de Paris.

Le procédé le vexe et, lorsqu'il vit son nom dans la *Georgie Nouvelle*, il résolut de faire des reproches à Kaudarelli. Un ami commun le mena chez lui, le 8 novembre, et, entendant Kaudarelli dire du mal de son pays, il tira.

Je ne suis pas un assassin, mais j'ai voulu défendre mon pays, dit-il en terminant. Kaudarelli, actuellement à Berlin, n'a pas cru devoir assister au procès.

On entend ensuite les témoins.

M. Marquet, député de la Gironde, déclare que le coup de revolver de Dzindzibadzé est un écho des fusillades de Tiflis.

M. Renaudel, député du Var, est allé en Géorgie en 1920 et il brosse un sombre tableau des massacres et des fusillades du régime terroriste soviétique.

Le prince Tsetserelli, ancien ministre du régime Kerensky, confirme et développe la déposition de M. Renaudel.

Puis M. l'avocat général Peignot prononce un réquisitoire modéré où il réclame une condamnation avec admission de circonstances atténuantes.

M. Paul-Boncour a prononcé une admirable plaidoirie. Il conteste bien la Géorgie dont il a plaidé la cause devant la Société des Nations. Ce pays, où l'on allait chercher la Toison d'Or, est devenu le pays des puits de pétrole. Le défenseur, sans l'excuser, explique le geste du patriote aux abois et termine en disant aux jurés: Dans tout attentat politique, le jury doit, sans distinction de couleur, répondre toujours: Non! Convaincu par l'éloquente plaidoirie, les jurés ont rapporté un verdict négatif et la Cour a acquitté Dzindzibadzé.

Divers Faits

Le crime d'une folle

Mme Marie Gaband, née Prost, qui, le 29 décembre, à Colombes, tua de trois coups de revolver son mari, croyant qu'il voulait l'empoisonner avec son enfant, a bénéficié d'un non-lieu. Le docteur Rogues de Fursac, ayant conclu à son irresponsabilité, elle va être internée.

Le drame de la rue de Penthièvre

Mlle Anna Levassor, qui, on se le rappelle, fut sa malheureuse sœur pour mettre fin à ses souffrances, a été confrontée hier, par M. Bertaud, avec son propriétaire, M. Berton, avoué. M. Berton a expliqué qu'il avait obtenu en référé l'expulsion des deux sœurs parce qu'il était saisi de deux pétitions des locataires de l'immeuble de la rue de Penthièvre qui se plaignaient de ce que, la porte de la tuberculose restant ouverte, ils étaient menacés de contagion.

Mlle Anna Levassor, qu'assistait M. Georges Guilhaumat, a reproché au propriétaire de ne pas avoir laissé expirer en paix sa malheureuse sœur.

Le juge d'instruction attend le rapport du docteur Rogues de Fursac, qui est chargé de l'examen mental de Mlle Anna Levassor.

Les cambrioleurs en visite

En l'absence de M. Achille Suintot, 38 ans, hôtelier, 13, rue de Palestro, des cambrioleurs ont pénétré dans son appartement et enlevé pour 4.000 francs de bijoux.

M. Schaedelin, commissaire de police du quartier, enquête.

Le feu

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin dans une chambre au sixième étage de l'hôtel Ghol, 56, rue Montmartre. Le feu a été rapidement éteint par les pompiers de la caserne Jean-Jaques-Rousseau.

Paris la nuit

Un individu se précipita avant-hier soir, cité Milton, sur une passante, Mlle J., et lui arracha son sac à main contenant une forte somme d'argent. Mais, aux cris poussés par la volée, des passants et les inspecteurs du commissariat voisin se mirent à la poursuite du fuyard qui, rejoint quelques centaines de mètres plus loin, a été amené au commissariat du quartier Rochechouart.

Interrogé par M. Piolet, le voleur a déclaré se nommer Jean-Baptiste Fredenecci, sujet corse, âgé de 22 ans, sans profession ni domicile fixe. Il a été envoyé au Dépôt.

Les accidents de la rue

Le gardien de la paix Fiette, de service sur le pont Saint-Michel, a été renversé par une auto conduite par le chauffeur Crétin, 116, rue de Pixérécourt. L'agent, blessé, a dû cesser son service.

A l'angle de l'avenue des Gobelins et de la place d'Italie, le gardien de la paix Paul Lardé, 39 ans, du 13^e arrondissement, qui allait prendre son service, a été renversé par une auto conduite par M. Edouard Belaeertz, 2, rue Henri-Martin, à Asnières. La jambe droite fracturée, il a été admis à la Pitié.

Place du Carrousel, un camion-auto a renversé Mme Berthe Remoissant, 32 ans, 51, rue de Seine, qui a été transportée à la Charité.

Une femme se jette sous une rame du métro

A midi, place de la Concorde, une femme qui se trouvait sur le quai du métro de la direction Vincennes s'est jetée sous une rame. Son corps a été dégage par les pompiers. On a trouvé dans son sac à main des papiers au nom de Mme Legendre-Berthod, 48 ans, 5, avenue Paul-Deroulède, à Neuilly.

Pickpocket et trafiquant de coco

Sur la plainte de Mme Bertstougeff, l'inspecteur Garnois, du commissariat de la Plaine-Monceau, a arrêté Roger Tiron, 30 ans, boulevard Berthier, qui avait dérobé un sac à main contenant 2.800 francs.

Au cours d'une perquisition effectuée au domicile de Tiron, on a découvert une certaine quantité de cocaïne. Tiron a été envoyé au Dépôt.

L'attaque du courrier de Limoux

Le chef de brigade Rogues, de la 16^e légion bis de gendarmerie, qui avait été grièvement blessé en s'opposant à la fuite des bandits de Limoux, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur.

Chez les cheminots révoqués

Les cheminots révoqués de Limoges adhérents à l'Union des révoqués, réunis en assemblée générale le 21 février 1925, salle des Conférences, après un examen approfondi de la question des réintégrations et de l'exposé fait par le camarade Bellouven, secrétaire général de l'Union, protestent contre les procédés des Compagnies à l'égard des révoqués adhérents à des groupements syndicaux ou politiques.

Après s'être élevés contre les inexactitudes contenues dans la lettre adressée au ministre des travaux publics par le directeur de la Compagnie P.-O. le 31 janvier 1925 et avoir approuvé les arguments et documents apportés à la tribune de la Chambre des députés par le citoyen Lobet, au cours de sa vigoureuse interpellation du 30 janvier dernier, ils ont voté un ordre du jour où il est dit notamment:

Les cheminots révoqués de Limoges approuvent le projet de loi déposé par le député Pressemann contre l'arbitraire des élus du suffrage restreint;

Demandent aux parlementaires de la majorité républicaine de la Chambre des députés la discussion immédiate du projet de loi déposé par le ministre des travaux publics le 30 janvier 1925 et de déposer tous autres projets de loi de nature à arrêter le mouvement de faire céder les Compagnies réactionnaires qui se dressent contre la majorité souveraine du pays;

Demandent également aux organisations ouvrières et à la Ligue des Droits de l'Homme d'appuyer d'une façon pressante la réalisation de cette revendication;

Prendent l'engagement d'avoir une position énergique au cours de la prochaine campagne électorale en vue des élections municipales pour demander au pays d'avoir à se prononcer d'une façon définitive sur une mesure de justice et de réparation qui s'impose;

Se séparent avec la résolution de faire toute propagande utile pour grouper tous les cheminots révoqués dans une organisation puissante.

Petites Nouvelles du Grand Paris

NOGENT-SUR-MARNE. — Dans la soirée d'hier, M. Raoul Quandalle, 32 ans, nourrisseur, 29, route de Joinville, à Champigny, qui se rendait au commissariat au sujet d'un litige commercial qu'il avait avec sa femme, s'est tiré une balle dans la tête dans l'antichambre.

VIVRY. — Mme Philippes, 8, impasse du Mont, à Vivry, signale la disparition de sa fille, Suzanne-Henriette, 17 ans, qui se serait, croit-on, suicidée. Elle avait déjà tenté de se tuer à deux reprises.

NOISY-LE-SEC. — Un camion attelé de deux chevaux, conduit par le livreur Paul Chapuis, a renversé, boulevard Gambetta, Mme Georgina Laurin, 50 ans, domiciliée allée Duquesne, qui, blessée à la tête, a été transportée à Tenon.

SAINT-OUEN. — Le jeune Henri Pillig, apprenti serrurier, 15 ans, n'est pas rentré au domicile paternel, 25, villa Byron, depuis avant-hier. Signalement: 1 m. 65, cheveux châtain, vêtu d'un complet gris foncé, d'un chapeau gris, d'une casquette de même couleur. Il est parti avec sa bicyclette.

— Une jeune fille de 17 ans, Louise Adel, 17, rue La Fontaine a disparu du domicile de ses parents depuis deux jours. Signalement: 1 m. 50, cheveux bruns frisés, yeux marrons, vêtue d'une robe verte, d'un manteau grenat et chaussée de souliers noirs.

AULNAY-SOUS-BOIS. — L'inspecteur Fédrier, de la 1^{re} brigade mobile de la Sûreté, sur mandat d'arrêt de M. Durand, juge d'instruction à Pontoise en date du 22 avril 1924, a procédé, à Paris, à l'arrestation du nommé Charles Gérard, 36 ans. Cet individu, qui avait été condamné plusieurs fois et qui est établi entrepreneur de maçonnerie, 11, rue des Alpes, à Aulnay-sous-Bois, était recherché pour banqueroute frauduleuse. Il a été écroué à la prison de Pontoise.

ENGHEN. — M. Pierre Marchal, voyageur de commerce, 18, boulevard Garibaldi, à Paris, est un fervent des courses. Avant-hier, à Enghien, il prenait plusieurs tickets d'un cheval qui gagna la course. Il devait toucher 2.250 francs, mais il s'aperçut qu'il avait perdu ses tickets. Il mit immédiatement opposition sur ceux-ci au guichet. Bien lui en prit, car quelques instants après un individu venait toucher la somme.

Celui-ci, appréhendé, déclara que ces tickets lui avaient été remis par un homme contre la somme de 1.000 francs. On fut assez heureux pour arrêter ce dernier, nommé Yastrobelski, 28 ans, habitant rue Quincampoix, à Paris, où il exerce la profession de charpentier. Il a été écroué à la prison de Pontoise.

COMPTOIR MAXIMUM BIJOUX 11, rue Meslay Achète très cher

Autour de la politique

L'invalidation de M. de Rothschild. — L'afaire Maurice de Rothschild verra aujourd'hui devant le premier bureau. Le rapporteur, M. Ollier, député de l'Isère, conclura à l'invalidation du député des Hautes-Alpes. Alphonse de M. Louis Chazel, également député des Hautes-Alpes, accusé par M. Maurice de Rothschild d'avoir sollicité de lui une subvention de 200.000 francs pour l'achat d'une imprimerie et d'un journal, a annoncé hier son intention de poursuivre M. de Rothschild devant la cour d'assises des Hautes-Alpes.

Le vote des femmes. — La commission d'administration générale de la Chambre s'est déclarée hier favorable en principe à la proposition de M. Louis Marin, tendant à accorder l'électorat et l'éligibilité aux femmes pour les élections municipales et cantonales prochaines.

Les fonds électoraux

La commission d'enquête sur l'origine des fonds électoraux a entendu, hier, M. Dumay et M. Pierre Bertrand.

M. Dumay a longuement réfuté les affirmations apportées par certains témoins. Il a expliqué les relations que son journal avait eues avec différentes personnalités politiques ou financières.

CONSEIL DES MINISTRES

Au cours du Conseil des ministres qui s'est tenu hier matin, M. Edouard Herriot a mis ses collègues au courant de l'état des affaires extérieures.

Le président du Conseil a, notamment, rendu compte des entretiens qu'il a eus récemment avec MM. Chamberlain et Hyman.

Puis il a donné connaissance au Conseil de la déclaration que M. Aristide Briand fera aujourd'hui, au nom du gouvernement français, au Conseil de la Société des Nations, sur le problème de la sécurité.

BANQUE DES PAYS de L'EUROPE CENTRALE

Société anonyme française Capital: 100 MILLIONS DE FRANCS entièrement versés SIÈGE SOCIAL A PARIS 12, Rue de Castiglione, 12

Agences en Autriche Banques affiliées en Tchécoslovaquie Pologne, Hongrie Serbie-Croatie-Slovénie. Roumanie

Comptes-Courants et de Dépôts Ordres de Bourse, Prêts sur Titres Service de Changes

Service de Documentation Commerciale Toutes Opérations de Banque

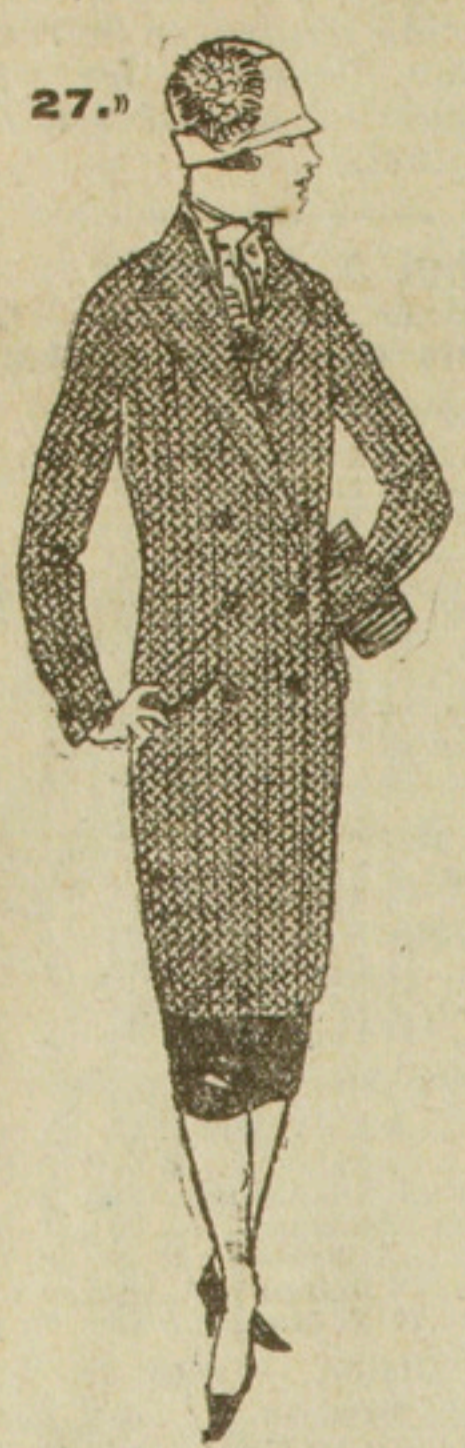
PALAIS de la NOUVEAUTÉ

7 Boul. BARBES, PARIS

NOUVELLE DIRECTION

JEUDI 12 MARS et jours suivants

NOUVEAUTES SAISON



G. Manteau 3/4, draperie fantaisie, dernière nouveauté soignée. **69.00**

E. Chapeau laize paille tons mode, garni cocarde de ruban et fleurs. **27.00**

Casaque impressions toile de joly coloris mode. **12.50**

Gilet organdi haute nouveauté, impressions variées. **6.90**

Tablier à bavette, pour dames, beau Vichy gris bleu. **7.75**

Combinaison forme Empire beau madame, ornée jours fantaisie et joli motif brodé. **17.50**

Très Parure en beau linon jolie, ornée jours, ornée de biais et brodée noir. La chemise Empire, ourlet jour. La culotte fermée, caoutchouc à la taille. **14.50**



F. Robe en gabardine de laine, ornée d'un salon fantaisie, noir, castor. **49.00**

Joli Chapelier tanzal picot garni cocarde paille, nuances mode. **13.50**

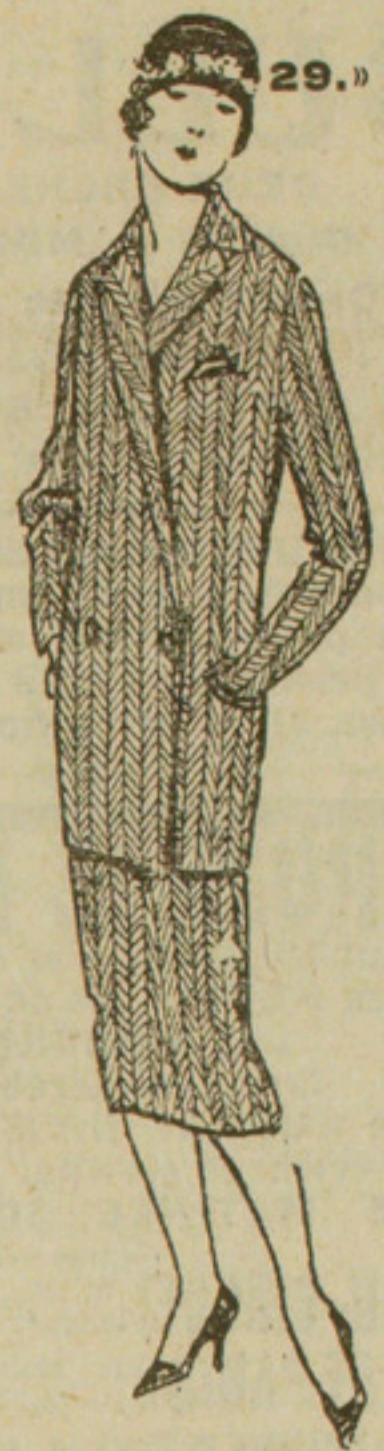
Ceinture de hanches en beau broché sole, ornée jolle dentelle genre Binche, 4 jarretelles soie, double boutonage sur le côté, rose ou mauve. **24.00**

Pochette forme longue, très soignée, tabatière, poche et patte au dos, grande glace biseautée au rabat. Teintes mode, 23/10. **28.00**

Souliers fantaisie, en verni ou cheur d'oreille, talon bottier, pour dames. Exceptionnel. **30.00**

Richelieu chevreau glacé, bouts vernis oeillets cachés, forme nouvelle. Hors Cours **45.00**

Raglan gabardine, pour hommes, en belge seulement. **75.00**



F. 645. Costume tailleur, haute nouveauté, en beau lainage genre anglais, dessins nouveaux, soie. **125.00**

E. Chapeau beau crêpe de Chine noir, nègre ou marine, garni de jolies fleurs. **29.00**

Toile de Lyon fil et soie lavable, recommandée pour lingerie, nuances fines,ivoire et noir, largeur 80. Le mètre **8.75**

Crêpe marocain soie et laine, quadrillé soyeuse, pour robes et manteaux, en noir. Largeur 102. Le mètre **25.00**

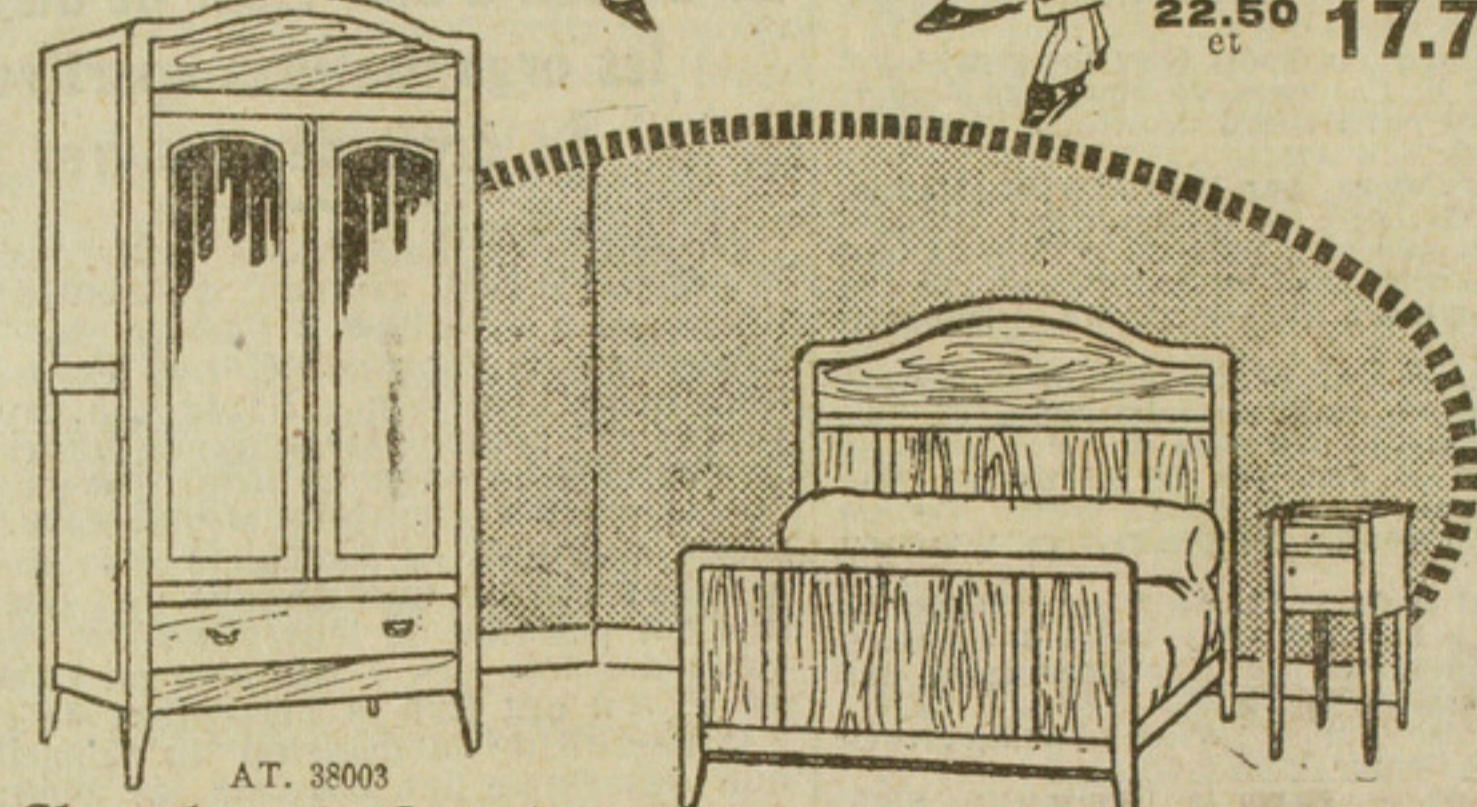
Lainage écossais pour robes, coupures nouvelles, sur fond couleur tons mode. Largeur 95. Le mètre **10.90**

EXCEPTIONNEL

Gabardine extra pure laine, décatie, recommandée pour costumes tailleur. Existe en marine, noir et coloris de la saison. Le mètre **21.00**

Moufle écossais draperie pure laine, pour vareuses et manteaux, dispositions nouvelles, Largeur 140. Le mètre **19.50**

Mousseline d'Alsace impressions haute nouveauté, pour peignoirs, blouses et tabliers, choix variés en dessins et coloris. Largeur 80. Le mètre **3.50**



Chambre à Coucher en hêtre patiné verni, motifs bronzes en appliques comprenant : 1 armoire de 105 de large, deux portes avec miroirs, 1 Lit de 120/185, 1 Table de nuit-dessus marbre. O. 15/93. La Literie complète composée de : 1 Sommier coutil, bonne qualité. 1 Matelas lainette grise. 1 Traversin plume en 180. 2 Oreillers plume 65/65. **890.00**

Eponge uni pour robes et peignoirs, très belle qualité. Existe en toutes nuances. Largeur 100. Le mètre **7.25**

Eau de Cologne rectifiée 70 degrés, parfumée aux essences naturelles, pour bains, frictions et toilette. Le litre **18.00**

Savon de Toilette pâte garantie pure, parfumée violette, eau de Cologne, fougère ou rose. Exceptionnel. La boîte de 12 savons **6.90**

Garniture seau et broc, émail extra et de couleur. Les 2 pièces **15.90**

Seau hygiénique intérieur faïence extra Grande taille. **16.90**

Séries casseroles émail rouge granité. Le choix **16.50**

Peinture à l'huile (Palais de la Nouveauté). Teintes : crème, blanc, gris clair, gris foncé, vert clair, vert foncé, ton bois, brun Van Dyck, vert d'eau. La boîte de 1 et 2 kilos. Le kilo **3.90**

BOURSE DE PARIS

du mercredi 11 mars 1925

La tenue de notre marché reste très irrégulière et la baisse des changes anglo-saxons ajoutée à celle de New-York a défavorablement influencé la tendance pendant la première partie de la séance. En fin de Bourse, cependant, un brusque revirement de tendance s'est manifesté sur les valeurs à change sans qu'il soit bien difficile d'en déceler le pourqu岸.

Les valeurs françaises sont toujours en bonne tendance et n'attendent visiblement qu'une occasion pour partir de l'avant.

Légère amélioration des Rentes.

Des offres en fonds ottomans sur la mobilisation turque.

De bons achats en sociétés de crédit.

Des offres en valeurs étrangères en Rio.

Les valeurs dépendant de Bruxelles ont payé un assez lourd tribut à la baisse.

En Colombie, les pétroliers sont faibles, la Royal Dutch perd un millier de francs.

Aux territoriaux, le charme semble rompu, on offre le Transvaal et surtout la Mozambique.

Aux valeurs russes, c'est le calme plat.

Bonne tenue des caoutchoutières sur la fermeté des prix de la matière.

Vive reprise de la De Beers en extrême clôture sur des achats de l'arbitrage.

VALEURS	COURS	COURS	VALEURS	COURS	COURS
	précéd.	du jour		précéd.	du jour
Au Parquet					
3 0/0	47.85	47.85	Air Liquide	385	383
5 0/0 amortiss.	53.50	54.50	Bois de France	175	174
5 0/0 1917	56.85	57.15	Ch. de Fer	382	380
5 0/0 1919	58.50	58.50	Compt. d'Escompte	925	925
5 0/0 1920	59.40	59.40	Crédit Lyonnais	1310	1310
Bons Trésor 6 0/0	100	100	Société Générale	753	752
6 0/0 1922	102.50	102.50	Crédit Foncier	420	420
6 0/0 1923	103.50	103.50	Rentes		
Ch. de Fer Etat 4 0/0	228	225	1885	210	210
5 0/0 1919	265	265	1893	215	215
Dr. National 1919	322	329.50	1903	128	128
1920	338	348	1905	128	128
6 0/0 1921	414	418	4 0/0 1913	324	321.50
1922	444	449.50	1917	189.75	191.75
1922 1/2	493	498.25	1921	185	185
1923	527	532	1924	185	185
Ville Paris 1865	526	530	1880	4	4
1870	530	531	1891	18	18
1875	552	553	1892	219	215
1882	125	125	1908	215	215
1888	138	138	1912	125	125
1895	300	300	1913	125	125
1900	300	300	1917	189.75	191.75
1905	300	300	1921	185	185
3 0/0 1910	185	185	1924	185	185
1912	185	185	1925	185	185
1913	185	185	1926	185	185
1914	185	185	1927	185	185
1915	185	185	1928	185	185
1916	185	185	1929	185	185
1917	185	185	1930	185	185
1918	185	185	1931	185	185
1919	185	185	1932	185	185
1920	185	185	1933	185	185
1921	185	185	1934	185	185
1922	185	185	1935	185	185
1923	185	185	1936	185	185
1924	185	185	1937	185	185
1925	185	185	1938	185	185
1926	185	185	1939	185	185
1927	185	185	1940	185	185
1928	185	185	1941	185	185
1929	185	185	1942	185	185
1930	185	185	1943	185	185
1931	185	185	1944	185	185
1932	185	185	1945	185	185
1933	185	185	1946	185	185
1934	185	185	1947	185	185
1935	185	185	1948	185	185
1936	185	185	1949	185	185
1937	185	185	1950	185	185
1938	185	185	1951	185	185
1939	185	185	1952	185	185
1940	185	185	1953	185	185
1941	185	185	1954	185	185
1942	185	185	1955	185	185
1943	185	185	1956	185	185
1944	185	185	1957	185	185
1945	185	185	1958	185	185
1946	185	185	1959	185	185
1947	185	185	1960	185	185
1948	185	185	1961	185	185
1949	185	185	1962	185	185
1950	185	185	1963	185	185
1951	185	185	1964	185	185
1952	185	185	1965	185	185
1953	185	185	1966	185	185
1954	185	185	1967	185	185
1955	185	185	1968	185	185
1956	185	185	1969	185	185
1957	185	185	1970	185	185
1958	185	185	1971	185	185
1959	185	185	1972	185	185
1960	185	185	1973	185	185
1961	185	185	1974	185	185
1962	185	185	1975	185	185
1963	185	185	1976	185	185
1964	185	185	1977	185	185
1965	185	185	1978	185	185
1966	185	185	1979	185	185
1967	185	185	1980	185	185
1968	185	185	1981	185	185
1969	185	185	1982	185	185
1970	185	185	1983	185	185
1971	185	185	1984	185	185
1972	185	185	1985	185	185
1973	185	185	1986	185	185
1974	185	185	1987	185	185
1975	185	185	1988	185	185
1976	185	185	1989	185	185
1977	185	185	1990	185	185
1978	185	185	1991	185	185
1979	185	185	1992	185	185
1980	185	185	1993	185	185
1981	185	185	1994	185	185
1982	185	185	1995	185	185
1983	185	185	1996	185	185
1984	185	185	1997	185	185
1985	185	185	1998	185	185
1986	185	185	1999	185	185
1987	185	185	2000	185	185
1988	185	185			
1989	185	185			
1990	185	185			
1991	185	185			
1992	185	185			
1993	185	185			
1994	185	185			
1995	185	185			
1996	185	185			
1997	185	185			
1998	185	185			
1999	185	185			
2000	185	185			

PETIT-BEURRE PILON

Véritable Petit-Beurre de Nantes

NOTEZ CEÇI :

Réunion des Anciens combattants de la 136^e division, 55, 55^{bis}, 17^e et 11^e R.I. (artillerie, génie, état-major, cavalerie divisionnaire), aujourd'hui jeudi, Brasserie Mollard, face à la gare Saint-Lazare, à 20 heures.

Parti socialiste, 20^e section, assemblée générale aujourd'hui jeudi, à 20 h. 45, à la Bellevilloise. Conférence sur la situation financière de la France. Questions diverses.

Soirées littéraires de l'Art pour Tous, samedi prochain, à 20 h. 45, salle du Foyer, rue de Varenne, 18 (Métro : Bac). « La Poésie pendant et après la guerre. Quelques poètes de la génération du Feu », Jacques, André Lumandé, Gaston Riou, Octave Charpentier, Noël Garnier, Maurice Rostand, etc. Avec le concours de Mmes Flora Bergeys, de la Porte Saint-Martin; Renée Garcia, du Vieux-Colombier; M. Pierre Marais, de l'Odéon.

Soirée de la Société de la Femme, samedi prochain, à 20 h. 45, salle du Foyer, rue de Varenne, 18 (Métro : Bac). « La Poésie pendant et après la guerre. Quelques poètes de la génération du Feu », Jacques, André Lumandé, Gaston Riou, Octave Charpentier, Noël Garnier, Maurice Rostand, etc. Avec le concours de Mmes Flora Bergeys, de la Porte Saint-Martin; Renée Garcia, du Vieux-Colombier; M. Pierre Marais, de l'Odéon.

Soirée de la Société de la Femme, samedi prochain, à 20 h. 45, salle du Foyer, rue de Varenne, 18 (Métro : Bac). « La Poésie pendant et après la guerre. Quelques poètes de la génération du Feu », Jacques, André Lumandé, Gaston Riou, Octave Charpentier, Noël Garnier, Maurice Rostand, etc. Avec le concours de Mmes Flora Bergeys, de la Porte Saint-Martin; Renée Garcia, du Vieux-Colombier; M. Pierre Marais, de l'Odéon.

Soirée de la Société de la Femme, samedi prochain, à 20 h. 45, salle du Foyer, rue de Varenne, 18 (Métro : Bac). « La Poésie pendant et après la guerre. Quelques poètes de la génération du Feu », Jacques, André Lumandé, Gaston Riou, Octave Charpentier, Noël Garnier, Maurice Rostand, etc. Avec le concours de Mmes Flora Bergeys, de la Porte Saint-Martin; Renée Garcia, du Vieux-Colombier; M. Pierre Marais, de l'Odéon.

Soirée de la Société de la Femme, samedi prochain, à 20 h. 45, salle du Foyer, rue de Varenne, 18 (Métro : Bac). « La Poésie pendant et après la guerre. Quelques poètes de la génération du Feu », Jacques, André Lumandé, Gaston Riou, Octave Charpentier, Noël Garnier, Maurice Rostand, etc. Avec le concours de Mmes Flora Bergeys, de la Porte Saint-Martin; Renée Garcia, du Vieux-Colombier; M. Pierre Marais, de l'Odéon.

MALADES DES ESPERES

reprenre courage !

La Merveilleuse Méthode entièrement végétale qu'un prêtre a découverte, vous GUÉRIRA SUREMENT.

(Très Nombresuses Attestations)

Les 20 Cures de l'Abbé HAMON

le Diabète, l'Albumine, les Bronches, (Toux, Bronchites, Asthmes, etc.), les Rhumatismes, les Maux d'Estomac, (Crampes, aigreurs, mauvaises digestions, lourdeurs, etc.), les Maladies des Nerfs, du Cœur, (Palpitations, etc.), des Reins, du Foie, des Voies urinaires, de la Peau, du Sang, les Ulcères variqueux, les Ulcères de l'Estomac, la Constipation, etc., etc.

« C'est la grande médication que le Créateur a mise à notre portée, ne cherchons pas ailleurs. Dieu a placé dans la nature tout ce qu'il faut pour nous guérir, nous vêtir, nous GUÉRIR. »

MONSIEUR KNEIP.

Exr. Laboratoires Botaniques, Dép. AN

39, Boul. Sébastopol, Paris (2^e)

Il vous sera envoyé GRATIS et FRANCO par retour la Méthode convaincante, explicative et complète.

LES PETITES ANNONCES du Mardi, Jeudi et Samedi

POUR TROUVER UN BON EMPLOYÉ, UN HABILE OUVRIER

insérez une

PETITE ANNONCE

dans nos offres d'emplois :

Tarif : Trois francs la ligne

Adressez vos demandes :

d'insertions à :

L'AGENCE HAVAS

62, rue de Richelieu, Paris (2^e)

OFFRES D'EMPLOIS (3 francs la ligne)

Situat. chez soi. Ecrite O. Gabriel, Evreux (Eure).

On demande jeune filles pour travail facile lingerie. Mailé, 39, F. N. D. de Nazareth.

Maison PIGNOD-MARTIN, 4, rue Saubier. Une bonne chemisière ; un jeune homme pour la coupe.

On dem. steno-dact. courant commerce. Laurent, 1 bis, passage Dombasle (15^e).

On demande dessinateur compositeur pour broderies et dentelles. Ecrite : Œuvre-Publicité, 201.303, rue de Richelieu, 62.

DEMANDES D'EMPLOIS (3 francs la ligne)

Mr lib. plus. h. par jr poss. mach. à écr. cherche occup. Rédact. corresp. sur spés indic. franc. et anglais s. r. a. dom. Ecrite. PETIT, 82, r. Fr-Miron (4^e).

Electricien demande entretien général d'usine Force et Lumière. Ecrite : Œuvre-Publicité 201.303, rue de Richelieu, 62.

Bonne couturière capable de diriger atelier demande place de première avec logement. Ecrite : Œuvre-Publicité, 201.374, rue de Richelieu, 62.

Officier de réserve connaît. génér. as. étend. spéc. auto. élect. T. S. F., cherche situat., ferait essai non rétrib. Ecrite : Œuvre-P., 201.374, r. Richelieu, 62, Paris.

M. de Brunière, 33, rue des Accacias, Métro Obligado. Inutile écrire.

OFFRES DE REPRESENTATIONS (4 francs la ligne)

On demande représentants jeunes, énergiques, de bonne éducation, sans connus, spéciales, mais possédant une certaine instruction et dispositions pour calculs, désireux se créer une situation intéressante dans le placement de nos machines à calculer « ASTRA », 1, boulevard Poissonnière, Paris.

Encore quelques vacances d'importante St française par organis. nouv. candidats j., actifs, libres suite. Se présenter ce jour, 9 h. 30 à midi, 15 à 17 h. Mr de Brunière, 33, rue des Accacias, Métro Obligado. Inutile écrire.

LEÇONS (5 francs la ligne)

LANGUE ALLEMANDE

Hochdeutsch on apprend à fond et vite chez Mr Otto Vogther, prof. à Boningen près d'Inter